

RAPPORT ⁸₀₁₉ Annuel d'activités

Fédération de la Haute-Vienne
pour la pêche et la protection
du milieu aquatique



SOMMAIRE



❖ Liste des invités	5
❖ Présentation institutionnelle	7
Présentation de la Fédération de Pêche de la Haute-Vienne et fonctionnement.....	8
Organisation du personnel.....	10
Réunions et participations du Conseil d'Administration et du Bureau.....	12
Réunions et participations des salariés.....	13
Réhabilitation des locaux de la Fédération de Pêche de la Haute-Vienne.....	15
❖ Gestion administrative et dossiers juridiques	17
Gestion administrative.....	18
Dossiers juridiques.....	19
❖ Activités techniques et développement	23
Études et Travaux 2018.....	24
Organisation et réalisation de pêches à l'électricité.....	26
Comptage de frayères de Truite fario.....	29
Contrats Territoriaux Milieu Aquatique.....	29
Atlas des poissons du Limousin.....	30
Gestion halieutique et piscicole.....	31
Garderie.....	39
Vidanges.....	39
❖ Animation, Promotion et Communication	41
Les interventions en milieu scolaire.....	42
Ateliers pêche nature.....	43
Stages de pêche.....	44
Ateliers périscolaires.....	45
Critérium jeunes pêcheurs.....	46
Les salons.....	47
Chroniques France Bleu Limousin.....	48
Communication.....	49
❖ Bilan des empoissonnements	57
Les empoissonnements en 2018.....	58
Les empoissonnements relatifs aux vidanges 2018.....	60
Bilan global 2018.....	61
❖ Bilan financier	65
La vente des cartes.....	66
Bilan annuel des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique... 70	70
Bilan financier de la Fédération de Pêche de la Haute-Vienne.....	70
❖ Documents financiers exercice 2018	75
❖ Rapport des vérificateurs aux écritures	87
❖ Distinctions	89
Poissons d'or 2019.....	90



LISTE DES INVITÉS

- 🌿 M. Seymour MORSY, Préfet de la Haute-Vienne
- 🌿 M. Jérôme DECOURS, Secrétaire Général de la Préfecture
- 🌿 M. François BONAVITA, Général, commandant adjoint de la région de Gendarmerie Nouvelle-Aquitaine et commandant du groupement de Gendarmerie départementale de la Haute-Vienne
- 🌿 Mme Marie-Françoise PEROL DUMONT, Sénatrice de la Haute-Vienne
- 🌿 M. Jean-Marc GABOUTY, Sénateur de la Haute-Vienne
- 🌿 Mme Sophie BEAUDOUIN-HUBIERE, Députée de la 1ère circonscription de la Haute-Vienne
- 🌿 M. Jean-Baptiste DJEBBARI, Député de la 2ème circonscription de la Haute-Vienne
- 🌿 Mme Marie-Ange MAGNE, Députée de la 3ème circonscription de la Haute-Vienne
- 🌿 M. Alain ROUSSET, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine
- 🌿 M. Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne
- 🌿 M. Didier BORREL, Directeur de la Direction Départementale des Territoires
- 🌿 M. Eric HULOT, Chef du SEEFR de la Direction Départementale des Territoires
- 🌿 M. Claude ROUSTAN, Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France
- 🌿 M. Stéphane VIGHETTI, Chef du service départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité
- 🌿 M. Philippe GENESTE, Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- 🌿 Mme Sandrine DERVILLE, Présidente du Syndicat Le Lac de Vassivière
- 🌿 M. Stéphane VEYRIRAS, Président de l'EPIC du Lac de Saint-Pardoux
- 🌿 M. Philippe BARRY, Président du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne
- 🌿 M. Richard SIMONNEAU, Président du Syndicat Mixte des Bassins Bandiat-Tardoire
- 🌿 M. Sébastien MOREAU, Président du PETR Monts et Barrages
- 🌿 M. Christian VIGNERIE, Président du Syndicat Mixte Vienne-Gorre
- 🌿 M. Jean-Bernard DAMIENS, Président Syndicat Mixte Contrat Rivière Gartempe
- 🌿 M. Jean-Pierre BOURDET, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents
- 🌿 Mme Annie-Claude RAYNAUD, Présidente du Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin
- 🌿 M. Jean-Jacques GOUGUET, Président de Sources et Rivières du Limousin
- 🌿 M. Stéphane LORIOT, Directeur de l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne
- 🌿 M. Michel GALLIOT, Président de Limousin Nature Environnement
- 🌿 Agence de l'eau Loire-Bretagne
- 🌿 Agence de l'eau Adour-Garonne
- 🌿 M. Bernard VENTEAU, Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne
- 🌿 M. Jean-Pierre FAYE, Président de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière
- 🌿 Mme Marie-Laure MEYER, Directrice générale des services du Lac de Vassivière
- 🌿 Mme Nadège DESCUBES, Directrice du Lac de Saint-Pardoux
- 🌿 M. Michel BAYLE, Directeur de Haute-Vienne Tourisme
- 🌿 Mme Sophie TRINQUES, Responsable promotion et service commercial Haute-Vienne Tourisme
- 🌿 Mme Christine Ribière, Directrice de l'Office de Tourisme du Lac de Vassivière
- 🌿 M. Stéphane CHE, Maire d'Ambazac
- 🌿 Mme Andréa BROUILLE, Maire de Bessines sur Gartempe
- 🌿 M. Alain DOLLEY, Maire de Bujaleuf
- 🌿 M. Emmanuel DEXET, Maire de Bussière-Galant
- 🌿 M. Jean BARIAUD, Maire de Châteauneuf la Forêt
- 🌿 M. Jean-Gérard DIDIERRE, Maire de La Croisille sur Briance
- 🌿 M. Daniel PERDUCAT, Maire d'Eymoutiers
- 🌿 M. Jean-Marie HORRY, Maire de La Jonchère Saint-Maurice

LISTE DES INVITÉS

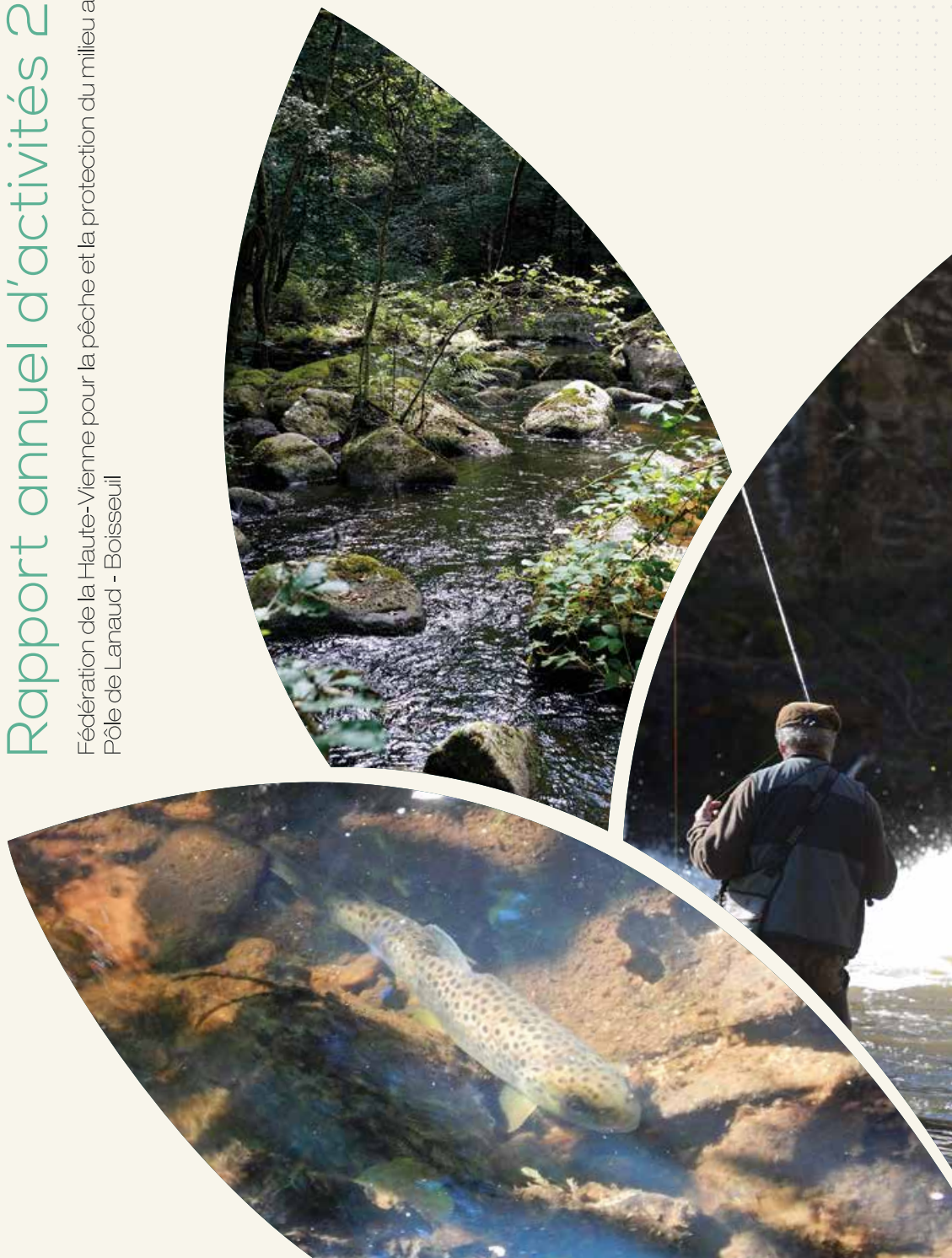
- 🌿 Mme Delphine PERRIER-GAY, Maire de Lagnac le Long
- 🌿 M. Jean-Claude HENNO, Maire de Laurière
- 🌿 M. Emile-Roger LOMBERTIE, Maire de Limoges
- 🌿 M. Daniel MAITRE, Maire de Lussac les Eglises
- 🌿 M. Stéphane CAMBOU, Maire de Peyrat le Château
- 🌿 M. Jean-Marie ROUGIER, Maire de Rochechouart
- 🌿 M. Pierre MONDAMERT, Maire de Saint-Amand-Magnazeix
- 🌿 M. Marc DITLECADET, Maire de Saint-Germain-les-Belles
- 🌿 M. Alain DARBON, Maire de Saint-Léonard-de-Noblat
- 🌿 Mme Agnès VARACHAUD, Maire de Saint-Mathieu
- 🌿 Mme Josiane ROUCHUT, Maire de Saint-Paul
- 🌿 M. Ludovic DUBOIS, Maire de Saint-Sornin Leulac
- 🌿 M. Daniel BOISSERIE, Maire de Saint-Yrieix la Perche
- 🌿 M. Mathieu LABROUSSE, Président de la Fédération de Pêche de la Charente et de l'Association Régionale Nouvelle-Aquitaine
- 🌿 M. Patrick CHABRILLANGES, Président de la Fédération de Pêche de la Corrèze
- 🌿 M. Christian PERRIER, Président de la Fédération de Pêche de la Creuse
- 🌿 M. Jean-Michel RAVAILHE, Président de la Fédération de Pêche de la Dordogne
- 🌿 M. Patrick LÉGER, Président de la Fédération de Pêche de l'Indre
- 🌿 M. Francis BAILLY, Président de la Fédération de Pêche de la Vienne
- 🌿 M. Alix GILLES-BON, Coordinateur régional de l'Association Régionale des Fédérations de pêche de Nouvelle-Aquitaine
- 🌿 M. Pascal GUENET, Président de la Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze
- 🌿 M. Christian GROLEAU, Président de la Fédération de Chasse de la Haute-Vienne
- 🌿 M. Bernard DELAUMENIE, invité d'honneur
- 🌿 M. Tim KESTENS, Direction Concessions EDF HYDRO Centre
- 🌿 M. Jean-Luc GAUTHIER, Directeur Régional ENEDIS
- 🌿 Maître Emilie ROUX, Avocate Cabinet LEXELOI
- 🌿 M. Stéphane RIFFAUD, Expert-comptable Cabinet HOCHÉ
- 🌿 Commissaire aux comptes
- 🌿 M. Hervé PAUGNAT, Architecte
- 🌿 M. Olivier EVRARD, Pisciculteur
- 🌿 M. Paul BAUDON, Pisciculteur
- 🌿 M. Nicolas LAFORET, Chef de l'Equipe Thérapeutique d'Esquirol
- 🌿 M. Sébastien GUERINET, Directeur du PNRGF Peyrat-le-Château
- 🌿 Mme Marie DUMAITRE, Responsable Gîtes de France Haute-Vienne
- 🌿 M. Jean-Luc CHAPUT, Commercial APCL Services
- 🌿 M. Cédric PLASSEAU, Moniteur-Guide de pêche professionnel
- 🌿 M. Karl COURGNAUD, Moniteur-Guide de pêche professionnel
- 🌿 M. Stéphanie ROBIN, Moniteur-Guide de pêche professionnel
- 🌿 M. Jean-François LECOMTE, Moniteur-Guide de pêche professionnel
- 🌿 M. Antoine MACHINAL, Moniteur-Guide de pêche professionnel
- 🌿 M. Jean DESMAISON, auteur réalisateur
- 🌿 Les représentants des 54 AAPPMA de Haute-Vienne
- 🌿 Le Conseil d'administration fédéral
- 🌿 Les salariés de la Fédération de pêche de la Haute-Vienne

PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

Rapport annuel d'activités 2018

Fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Pôle de Lanaud - Boisseuil

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2019
30 MARS



PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

Ce rapport, retraçant toutes les actions et missions réalisées par votre Fédération durant l'année 2018 est un « bilan » rédigé pour vous donner un aperçu global des nombreuses activités de l'année écoulée.

Pour introduire ce rapport, nous réalisons une présentation des hommes et des femmes, agissant pour votre Fédération, salariés comme élus. Enfin, avant de vous présenter un bilan détaillé de chacune des activités de la Fédération, nous vous présentons un récapitulatif des réunions et commissions dans lesquelles la Fédération est partie prenante.

PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION ET FONCTIONNEMENT

La Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est une association Loi 1901, qui a le caractère d'un établissement d'utilité publique. Elle est chargée par le Code de l'environnement de missions d'intérêt général. Fin 2017, elle a obtenu le renouvellement de son agrément au titre de la protection de l'environnement.

Les missions de la Fédération

Votre Fédération a pour principales missions :

- le développement et la promotion du loisir pêche ainsi que du tourisme pêche ;
- la protection des milieux aquatiques, ainsi que la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental ;
- l'éducation des jeunes populations au respect de l'environnement.

Les compétences de la Fédération

Les missions incombant à la Fédération définissent les compétences qui lui sont attribuées :

- la valorisation de secteurs de pêche, aménagements** : rédaction du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche, parcours labellisés, parcours spécifiques, postes handipêche, mises à l'eau ;



PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

- 🌿 **la connaissance des milieux** : élaboration et mise en place d'un Plan Départemental pour la Protection et la Gestion des ressources piscicoles (*diagnostic des milieux et propositions d'actions pour remédier aux perturbations*), études, pêches à l'électricité ;
- 🌿 **les actions sur le milieu** : continuité écologique, repeuplements, restauration et installation de frayères, aide financière aux syndicats de rivière, emploi d'une équipe en réinsertion sociale chargée de travaux d'entretien ;
- 🌿 **la promotion, information, éducation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité** : ateliers pêche nature, stages, interventions scolaires, critérium jeunes pêcheurs, actions de communication, salons, etc. ;
- 🌿 **la consultation pour avis** : sur tout aménagement ou mesure susceptible de porter atteinte aux milieux aquatiques ;
- 🌿 **la surveillance des cours d'eau** : gardes-pêche, suivi sécheresse.

Composition du Conseil d'Administration et du Bureau Fédéral

Le Conseil d'Administration a pour vocation de définir et de mettre en place la politique de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique. Il se compose de 13 administrateurs dont voici les fonctions :



Paul DUCHEZ
Président



Daniel EUDENBACH
1^{er} Vice-Président



Pierre MARC
2^{ème} Vice-Président



Jean-Christophe BOIREAU
Secrétaire



Marc DRUTEL
Trésorier



Nicole BERGER
Membre



Pierre DUBRAC
Membre



Jean TINLOT
Membre



Bruno TOURNOIS
Membre



Alain FOUGERAS
Membre



Jean-Marc CHABASSIER
Membre



Guy MONNERAUX
Membre



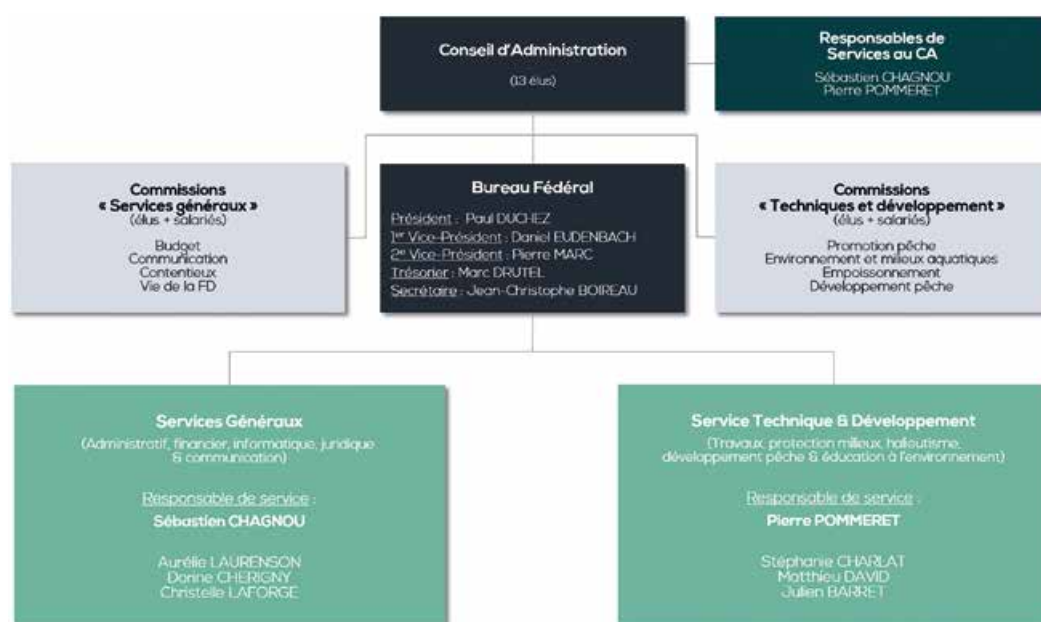
Philippe LAURENT
Membre

PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

ORGANISATION DU PERSONNEL

Restructuration et évolution des services

Fin 2017, a été votée une restructuration des services, effective à compter du 1er janvier 2018. Cette nouvelle organisation avait pour objectif la mise en place d'une structure plus « professionnelle » passant notamment par la création de 2 pôles (*services généraux et service technique et développement*) et la mise en place de commissions thématiques.



Composition de l'équipe fédérale

Une équipe dynamique et polyvalente de 8 professionnels :



SERVICES GÉNÉRAUX

Administratif, juridique, communication, informatique & gestion comptable.

Sébastien CHAGNOU

Chef des Services Généraux



Aurélie LAURENSEN

Chargée de Communication, relation AAPPMA & accueil



Dorine CHERIGNY

Chargée de Communication, gestion administrative & facturation



Christelle LAFORGE

Agent d'entretien

PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE



SERVICE TECHNIQUE & DÉVELOPPEMENT

Gestion halieutique & piscicole, CTMA, développement pêche, animation & acquisition de connaissances.

Pierre POMMERET

Chef du Service Technique & Développement



Stéphanie CHARLAT

Responsable Technique



Matthieu DAVID

Chargé de Missions Techniques



Julien BARRET

Animation & Développement

Départ

À compter du 31 mars 2018, Brigitte THEILLAUMAS, en charge de la comptabilité et du secrétariat administratif, a quitté ses fonctions après 22 ans de travail au sein de la Fédération. Le Conseil d'Administration tient à la remercier pour son travail et son dévouement durant toutes ces années. Les missions dont elle avait la charge ont été réparties au sein des Services Généraux.

Recrutement

Services Généraux

Pour pallier au départ de Brigitte THEILLAUMAS ainsi qu'à l'accroissement de l'activité « communication » dans le cadre notamment du SDDL, et des grands schémas de développement du département, la Fédération a recruté Dorine CHERIGNY. Ce recrutement avait pour but de couvrir l'ensemble de la communication externe, des créations graphiques, de la gestion administrative et de la comptabilité.

Dorine CHERIGNY a pris ses fonctions à compter du 2 janvier 2018 afin de permettre un travail en binôme avec Brigitte THEILLAUMAS et ainsi faciliter le passage de relais sur la partie administrative et comptable du poste.

Formation du personnel

Services Généraux

Le 18 janvier 2018, Sébastien CHAGNOU, Dorine CHERIGNY et Brigitte THEILLAUMAS ont participé à la formation intitulée « Formation Administrateur et Utilisateur de GED Professionnelle » relative à ZeenDoc, un logiciel de Gestion Électronique des Documents afin de nous permettre d'informatiser l'ensemble de notre comptabilité et donc faciliter le traitement des tâches relatives à la facturation. Cette formation a été organisée par l'organisme de formation STAKANOVIA et dispensée par la société CopySud.

Sébastien CHAGNOU a participé à 4 journées de formation relatives à la comptabilité pour se perfectionner sur la partie gestion comptable et financière qu'il assure en tant que Chef des Services Généraux. La première session « écritures courantes » a eu lieu le 23 octobre 2018 et la seconde partie

PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

« écritures de fin d'exercice » s'est déroulée les 24, 25 & 26 octobre 2018. Cette formation a été dispensée par l'organisme de formation FORMACONSUL.HP.

Service Technique & Développement

Pierre POMMERET, Stéphanie CHARLAT et Matthieu DAVID ont suivi une formation de « Recyclage d'habilitation électrique » le 22 novembre 2018 dans le cadre de la manipulation du matériel de pêche électrique. Cette formation a été réalisée par l'organisme SECOPREV.

Fin 2017, Pierre POMMERET a entamé une formation intitulée « L'organisation du personnel dans les structures associatives de la pêche de loisir », qui s'est clôturée par deux sessions les 29 & 30 janvier 2018 ainsi que les 13 & 14 mars 2018.

RÉUNIONS ET PARTICIPATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

Réunions internes et commissions

- le Bureau s'est réuni de manière régulière tout au long de l'année ;
- le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois en 2018 ;
- deux réunions des Présidents se sont tenues le 30 juin & le 10 novembre 2018 ;
- deux commissions « Vie de la Fédération » se sont déroulées entre les membres du Bureau et les salariés, le 11 avril & le 28 août 2018 ;
- deux commissions « Communication » ont été menées au cours de l'année, le 29 mai & le 11 septembre 2018 ;
- une commission garderie s'est tenue le 1^{er} septembre 2018 ;
- une commission exceptionnelle relative au sujet de la réglementation de la pêche de la Perche a eu lieu le 29 mai 2018 ;
- la réunion annuelle des gardes s'est tenue le 03 mars 2018.

Réunions externes

- les élus ont participé à de nombreuses reprises à différentes commissions externes auxquelles la Fédération prend part : COPIL, COTECH, Conseils d'Administrations, commissions, comités etc. Ces réunions sont notamment en rapport aux dossiers relatifs à Saint-Pardoux, à Vassivière, à la Vienne, au lac d'Uzurat, aux lacs de barrages, à la promotion de la pêche pour les jeunes, etc. ;
- les élus représentent notre Fédération dans les multiples réunions du CHI, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département, de la Préfecture, des Mairies, du CoDERST, des comités de pilotage des syndicats de rivière, de l'Association Régionale Pêche Nouvelle Aquitaine et la liste n'est pas exhaustive.

Mandats complémentaires

- le Président, Monsieur Paul DUCHEZ est membre élu au bureau de la Fédération Nationale pour la Pêche en France ;
- le 1^{er} Vice-Président, Monsieur Daniel EUDENBACH est secrétaire de LOGRAMI et également délégué pour la Haute-Vienne au Club Halieutique Interdépartemental.

PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

- le trésorier, Monsieur Marc DRUTEL est président du Comité Départemental de la Haute-Vienne de la Fédération Française des Pêches Sportives.

RÉUNIONS ET PARTICIPATIONS DES SALARIÉS

Avec les collectivités piscicoles

- réunions des Présidents d'AAPPMA ;
- Assemblée Générale de la FDAAPPMA 87 ;
- réunions auprès de l'Association Régionale Pêche Nouvelle Aquitaine ;
- réunions des gardes pêche particuliers ;
- participation à la finalisation de l'Atlas des poissons du Limousin : travail conjoint aux trois Fédérations départementales Creuse, Corrèze, Haute-Vienne ainsi que l'ONEMA et piloté par la Maison de l'Eau et de la Pêche de Corrèze. Cet ouvrage est paru fin 2018 ;
- participation et intervention aux Assises Nationales de la Pêche en France à Paris.



© FNPF/Philip Provily/2018

Pour les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques

Pour l'année 2018, la FDAAPPMA 87 a été présente à près de 15 réunions techniques, commissions et comités de pilotage pour l'organisation et le suivi des contrats territoriaux (CTMA) en cours sur le département :

- CTMA Vienne Médiane**, couvrant les bassins versants Vienne aval, Glane, Aixette, Gorre et Graine ; ce territoire immense est couvert par un CTMA que coordonnent le Syndicat du bassin de la Vienne (SABV) et le Syndicat Mixte Vienne-Gorre (SMVG) ;

PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

- ❖ **CTMA Valoine**, piloté par la Communauté d'agglomérations Limoges Métropole (CALM) ;
- ❖ **CTMA Gartempe**, en phase de renouvellement en 2017, sous l'égide du Syndicat mixte Contrat Rivière Gartempe (SMCRG) ;
- ❖ **CT Vienne amont N°2**, également en refonte en 2017, et copiloté par le Parc Naturel Régional de Millevaches et l'Etablissement public territorial du bassin de la Vienne ;
- ❖ **PPG de la Tardoire** (*Programme pluriannuel de gestion*), piloté par le Syndicat Mixte des bassins Bandiat et Tardoire (SYMBA Bandiat Tardoire).
- ❖ **CTMA Asse-Benaize-Salleron**, piloté par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (SMAGBA).

Avec les administrations, collectivités et établissements publics

Pour l'année 2018, la FDAAPPMA 87 a été présente à de nombreuses réunions auprès des instances en charge de la pêche, du développement touristique ou de la qualité des milieux aquatiques, telles que :

- ❖ CoDERST et au CoDERST restreint ;
- ❖ Comité sécheresse auprès des services de la préfecture (DDT) ;
- ❖ Conférence de bassin relative à l'accord cadre (AELB) ;
- ❖ participation au groupe étangs ;
- ❖ Contrat de Cohésion Territoriale du pays Monts et Barrages ;
- ❖ réunions relatives au plan de gestion du lac de Saint-Pardoux et au développement du tourisme pêche ;
- ❖ réunions relatives au plan de gestion du lac de Vassivière et au développement du tourisme pêche.
- ❖ comme chaque année à l'automne, la Fédération et les services de la DDT se sont réunis pour mettre au point la réglementation de la pêche en Haute-Vienne pour l'année 2019 : dates d'ouvertures, quotas, parcours spécifiques (*carpe, loisirs, graciation...*), autant de sujets discutés et sur lesquels la Fédération a fait valoir ses arguments pour faciliter et pérenniser la pratique de la pêche dans le département.

Avec les acteurs touristiques du département

Dans une démarche de développement du tourisme pêche, la Fédération a rencontré les acteurs du tourisme dans le département de la Haute-Vienne à de nombreuses reprises en 2018 :

- ❖ réunion avec le réseau Gîtes de France (*Haute-Vienne*) dans le cadre des qualifications « hébergement pêche » ;
- ❖ réunions avec les Offices de Tourisme : OT le Lac de Vassivière, OT Portes de Vassivière, OT de Saint-Léonard-de-Noblat, OT Briance-Combade et OT de Bujaleuf ;
- ❖ information et formation des potentiels hébergeurs souhaitant recevoir la qualification « hébergement pêche » ;
- ❖ pré-visites, visites et remises de qualification « hébergement pêche » auprès des hébergeurs, en collaboration avec les Offices de Tourisme concernés et l'Association Régionale Pêche Nouvelle-Aquitaine ;
- ❖ réunions avec les services du Comité Départemental de Tourisme de la Haute-Vienne pour la mise à jour et l'échange d'informations relatives au site internet de Haute-Vienne Tourisme entre autres.

PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

RÉHABILITATION DES LOCAUX DE LA FÉDÉRATION DE PÊCHE 87

Dans le cadre de la réorganisation structurelle de la Fédération, nous avons entrepris fin 2017 un projet de réhabilitation du siège de la FDAAPPM. Ce projet est une conséquence directe de la « montée en puissance » de la Fédération depuis ces dernières années qui nécessite de repenser l'organisation fonctionnelle de notre siège.

Ainsi, pour optimiser le fonctionnement et rendre plus identitaire et accueillant nos locaux, nous avons décidé de confier le dossier de cette réhabilitation à un cabinet d'architecte, sélectionné suite à une consultation restreinte.

Les grandes lignes de cette réhabilitation consistent en :

- la création d'un nouveau bâtiment qui aura une fonction de garage ;
- la transformation du garage actuel en bureaux et divers espaces qui constitueront « le pôle technique et développement » ;
- le réaménagement du bâtiment principal en « pôle administratif » avec un espace d'accueil plus identitaire et ouvert ;
- le réaménagement d'un espace central commun aux 2 pôles ;
- le réaménagement des espaces extérieurs pour rendre le site plus accueillant et attrayant.

C'est dans ce cadre qu'en avril 2018, nous avons réalisé le dépôt du permis de construire sur les bases de l'avant-projet sommaire. Au dernier semestre 2018, nous avons procédé à la mise au point de l'avant-projet détaillé, participé à la rédaction du CCTP (*Cahier des Clauses Techniques Particulières*), et rédigé le DCE (*Dossier de Consultation des Entreprises*) pour aboutir au choix des entreprises qui seront en charge des travaux.

Les travaux débuteront à compter de mars 2019 et devront se clôturer au printemps 2020.



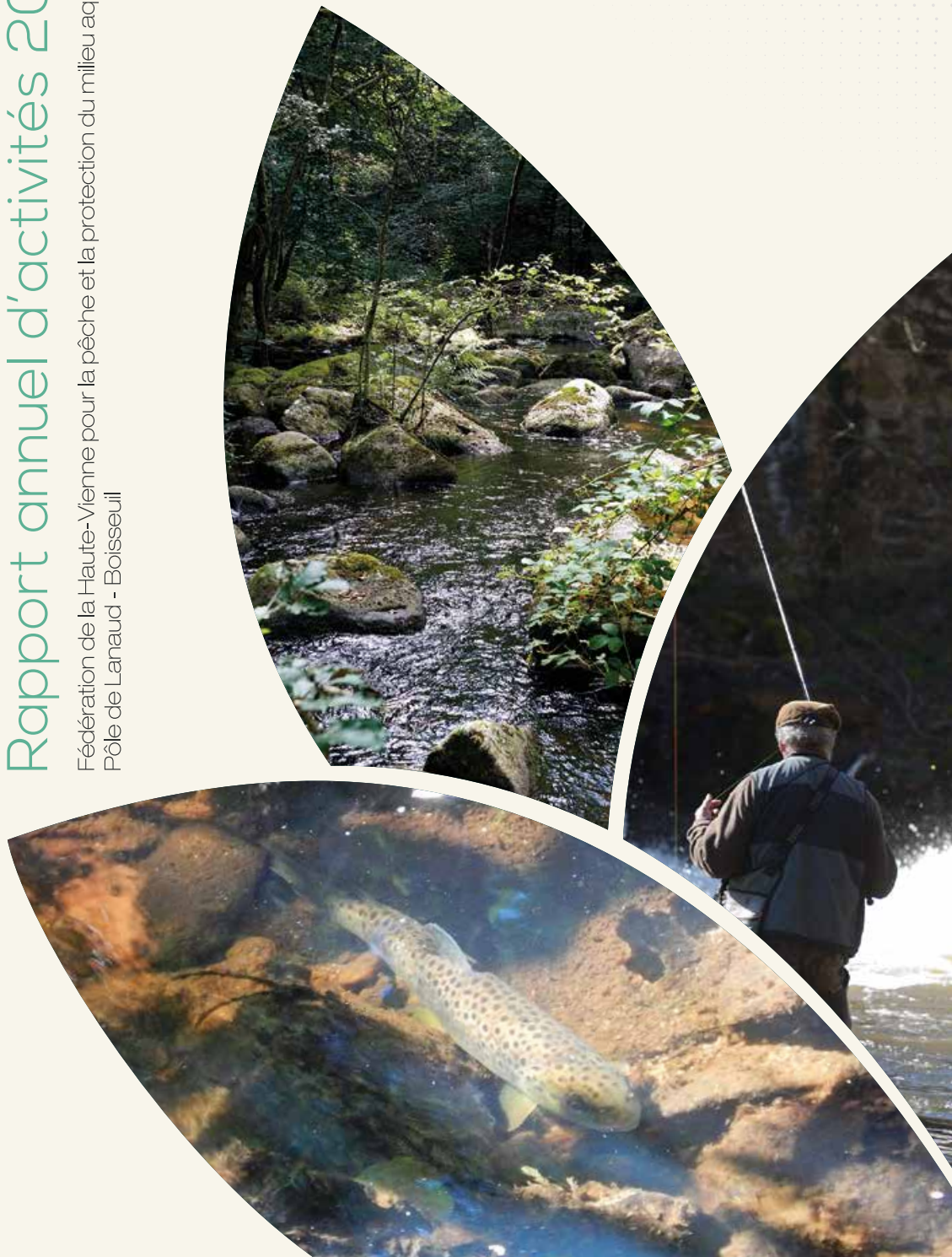


GESTION ADMINISTRATIVE DOSSIERS JURIDIQUES

Rapport annuel d'activités 2018

Fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Pôle de Lanaud - Boisseuil

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2019
30 MARS



GESTION ADMINISTRATIVE ET DOSSIERS JURIDIQUES

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion administrative regroupe les activités souvent moins visibles de la Fédération mais toutes aussi importantes d'un point de vue du fonctionnement même de notre structure et des AAPPMA.

C'est ainsi que les services généraux guident tout au long de l'année les 54 AAPPMA du département dans leurs différentes démarches : bilan annuel, modification de CA ou bureau, gestion du dispositif « cartedepeche.fr », assurance, etc.

Accueil du public et gestion des contacts

Accueil physique et téléphonique

Les Services Généraux assurent chaque jour l'accueil physique et téléphonique des visiteurs, partenaires, AAPPMA etc., au siège de la Fédération.

En 2018, c'est un peu plus de 1 200 personnes accueillies et renseignées sur toutes les missions « pêche & protection du milieu aquatique » dévolues à la Fédération. Cette activité d'information du public et des pêcheurs est également réalisée via les réponses aux appels téléphoniques, avec pas moins de 2 000 contacts sur l'année.



Gestion des correspondances

L'année est également rythmée par les nombreuses sollicitations courriers ou emails reçues chaque jour. En 2018, nous avons traité un peu plus de 2 500 emails, plus de 500 courriers entrants et au minimum 650 courriers sortants.

GESTION ADMINISTRATIVE ET DOSSIERS JURIDIQUES



Cette gestion est « chronophage » mais c'est une activité indispensable au bon fonctionnement de notre structure.

DOSSIERS JURIDIQUES

Le CoDERST et le CoDERST restreint

Le CoDERST

Le CoDERST (*Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques*) auquel nous siégeons s'est réuni 10 fois en 2018 (*10 en 2017*) et a examiné 66 dossiers (*51 en 2017*).

Ces réunions en Préfecture, qui rassemblent des structures de tous horizons, sont en place pour donner un avis sur les projets d'arrêtés soumis à la signature du Préfet. Les dossiers examinés concernent toutes les Installations, ouvrages, travaux ou activités susceptibles d'avoir un impact sur le milieu.

Le CoDERST restreint

Le CoDERST « restreint » où nous siégeons également s'est réuni 3 fois en 2018 (*3 fois en 2017*), examinant 15 dossiers (*29 en 2017*) concernant 27 plans d'eau (*41 en 2017*). Ces réunions, qui rassemblent des structures ou personnes spécialisées dans le domaine de l'eau, sont en place pour donner un avis sur les projets d'arrêtés soumis à la signature du Préfet mais concernant uniquement des plans d'eau.

A ces réunions, il faut ajouter le travail préalable de préparation important entre l'élu assistant au CoDERST et le salarié en charge de l'analyse des dossiers et de la suppléance.

Contentieux « Eau »

En 2018, 11 nouveaux PV ont été reçus concernant des défauts d'autorisation ou déclaration pour des travaux affectant le milieu aquatique (3) et des non-respects d'autorisation (8).

Au total, grâce à la convention d'assistance juridique passée avec Sources et Rivières du Limousin, ce sont tout de même 15 PV « eau » qui ont été examinés et traités (*ou dont le traitement était en cours*) en 2018, dont certaines procédures datant de plusieurs années.

Le traitement représente l'étude du dossier et se traduit par :

-  soit un classement « sans suite » de notre part car sans véritable préjudice pour les intérêts que nous défendons ou dont la réparation a déjà été opérée depuis le procès-verbal ;
-  soit une proposition de transaction sur intérêts civils quand un consensus existe ou peut être trouvé ;
-  soit un accompagnement au pénal en tant que partie civile. L'objectif premier est de s'assurer que le préjudice sera réparé « sur le terrain » (*ex : remise en état, compensations, réelle exécution des travaux, etc...*).

GESTION ADMINISTRATIVE ET DOSSIERS JURIDIQUES

Dans ce dernier cas de figure, l'instruction se traduit par des notes et informations complémentaires transmises à notre avocate, Maître Édith VERGER-MORLHIGEM ou son associée, Maître Émilie ROUX (*cabinet LeXeLoi*).

Parmi ceux-ci, et de façon récurrente depuis quelques années, nous retrouvons le dossier emblématique concernant un plan d'eau dont les propriétaires n'avaient pas réalisé les travaux prévus par leur arrêté préfectoral. Pour rappel, celui-ci se situe en barrage d'un cours d'eau de 1^{ère} catégorie et l'autorisation comportait des travaux importants telle une dérivation. Initialement, sur le plan pénal, le tribunal avait simplement ordonné le paiement d'une amende dans 1^{er} jugement alors que les travaux n'étaient toujours pas effectués.

En 2017, un premier résultat était tombé pour ce dossier purement « civil » : nous étions déboutés dans nos demandes ; le jugement rendu estimant que nous n'apportions pas la preuve d'un préjudice. Devant ce résultat très décevant voire incompréhensible, Sources et Rivières du Limousin et nous-même avons décidé d'interjeter appel de cette décision le 22 janvier 2018 et un dossier d'appel, aidé de Maître Émilie ROUX, a été constitué et étayé.

Le jugement en appel a été rendu le 14 février 2019 et nous a été favorable.

Contentieux « Pêche »

26 nouveaux PV reçus en 2018 (*44 en 2017*). Les infractions constatées (*et parfois cumulées*) concernaient :

- 🐟 12 PV « pêche sans carte » ;
- 🐟 1 PV « truite non maillée » ;
- 🐟 1 PV « sandre non maillé » ;
- 🐟 8 PV « pêche pendant les jours de fermeture » (*déversements TAC*) ;
- 🐟 5 PV « mode de pêche prohibé » (*leurres, filet, épuisettes*) ;
- 🐟 2 PV « non-respect d'un règlement intérieur » ;
- 🐟 2 PV « pêche de nuit hors secteur ».

D'une manière générale, ces procès-verbaux proviennent de l'Agence Française pour la Biodiversité (1), des services de l'Office National de la Chasse & de la Faune Sauvage (7) et des gardes particuliers (18).

Ces PV se sont donc traduits pour la Fédération, en première intention, par une proposition de transaction sur intérêts civils envoyée au contrevenant. Contre un engagement écrit de respecter à l'avenir la réglementation et de s'être acquitté d'une somme forfaitaire, la Fédération abandonne sa possibilité de se constituer partie civile devant le tribunal. Cette procédure accélère l'issue de la procédure civile et mets fin au litige entre les parties. Cette année, nous avons obtenu un taux d'acceptation directe de 50% (13 PV). Pour les 13 restants, une grosse partie est en instance de rejoindre les autres dossiers déjà transmis à notre avocate pour faire valoir nos droits à partie civile devant le tribunal et la dernière fraction (2) est d'ores et déjà classée sans suite pour des anomalies ou manque d'information dans les procédures.

Accord cadre Fédération Pêche 87 - Agence de l'Eau Loire-Bretagne

À la suite d'un accord cadre national entre le ministère de l'écologie et la FNPF (*signé le 27 mars 2012*), certaines actions des FDAAPPMA peuvent être aidées financièrement par les agences de l'Eau.

GESTION ADMINISTRATIVE ET DOSSIERS JURIDIQUES



Dans ce but et plus localement, une convention-cadre de mise en œuvre a été signée le 6 septembre 2013 avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et renouvelée pour la période 2016-2018. Elle valide notamment un plan triennal d'actions, décliné par des demandes de subventions annuelles.

Pour l'année 2018 qui est donc aussi la dernière année de ce 1er accord-cadre, une demande de subvention de 49 200 euros a été déposée et acceptée. Elle porte sur plusieurs actions : élaboration d'un plan d'actions, mise en œuvre et mise à jour du PDPG87 (*Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles*), participation à diverses réunions, études sur les milieux et information du public et des pêcheurs.

La réunion du comité de programmation s'est tenue le 11 octobre 2018.

Sécheresse

Même si le mois de janvier 2018 a été particulièrement arrosé, force est de constater que le reste de l'année a été déficitaire avec notamment 7 mois consécutifs sans précipitations significatives à partir du mois de mai. C'est la quatrième année consécutive où l'on parle de sécheresse marquée pour les cours d'eau avec une situation qui s'apparente aux sécheresses historiques de 1976 et 1989. On ne peut qu'être inquiet de cette récurrence et de cette intensité.

La Fédération a donc continué à participer activement au « comité sécheresse », piloté par la Préfecture au travers des services de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne, lors des diverses réunions organisées. Cette participation et cette inquiétude vis-à-vis de la ressource en eau a d'ailleurs été ponctuée par une action de communication forte auprès des médias (*diverses interventions du Président de la Fédération, Monsieur Paul DUCHEZ*), pour tenter de réveiller la conscience collective sur ce phénomène récurrent allant bien au-delà de l'aspect piscicole mais également pour marquer la position de la Fédération quant à la gestion de la ressource en eau.

Aussi, lors de la dernière réunion du comité en 2018, a été prise par la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne, la décision de lancer une concertation sur une refonte de l'arrêté-cadre « sécheresse ». Cette réflexion comprend les indicateurs et les mesures de restrictions associées, dans le but de tendre avec tous les acteurs, dès 2019, vers une gestion de la ressource en eau plus proche du terrain et plus réactive.

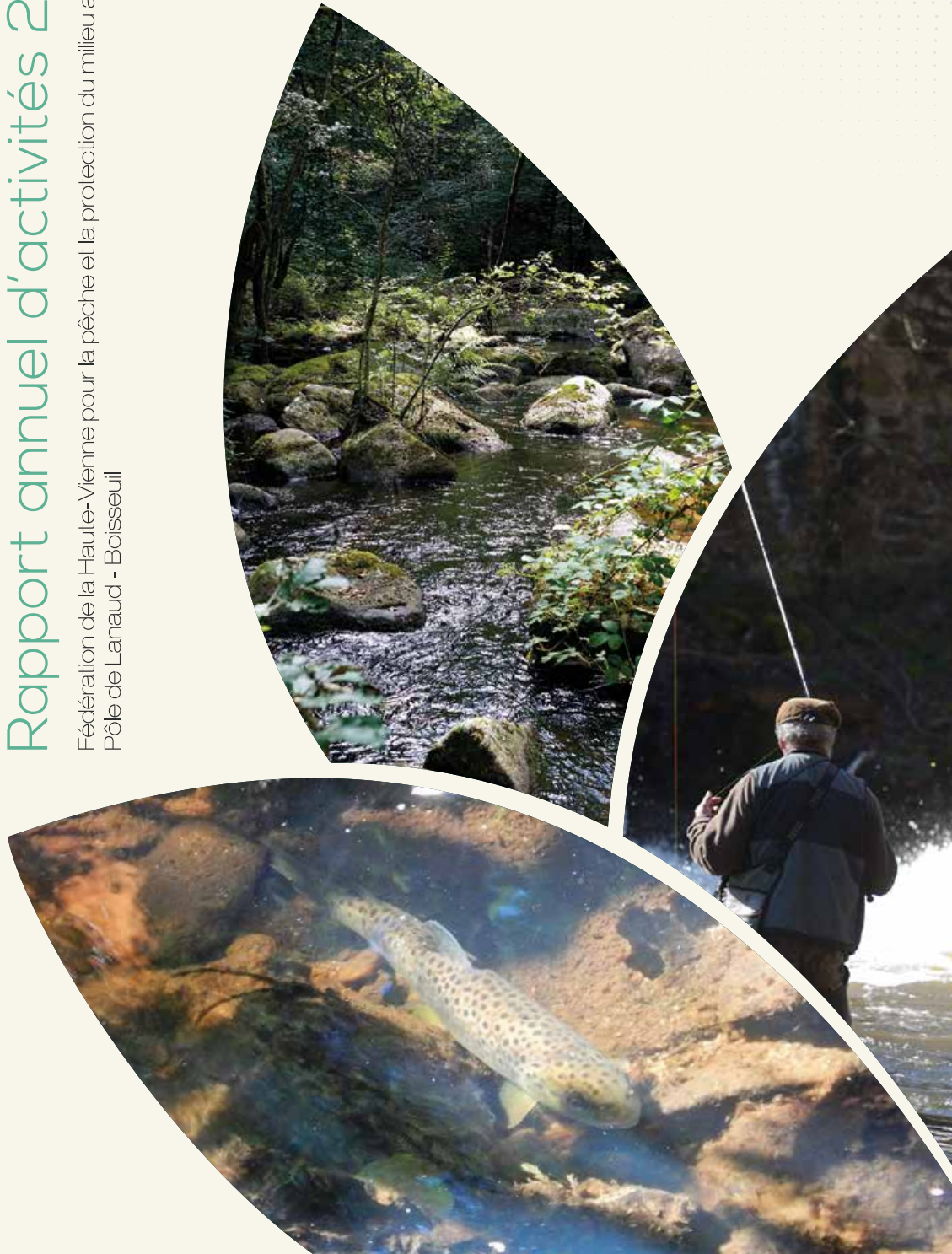


ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

Rapport annuel d'activités 2018

Fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Pôle de Lanaud - Boisseuil

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2019
30 MARS





ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

ÉTUDES ET TRAVAUX 2018

L'année 2018 a vu la réalisation de nombreuses actions, pour la majorité dans le cadre de sa participation aux contrats territoriaux portés par les syndicats de rivière.

Études préalables

Sur le bassin de la Briançonne, deux études relatives à la restauration de la continuité écologique ont été menées sur le ruisseau du Theil, affluent de la Ligoure.

Sur ces obstacles infranchissables, situés au niveau des RD19a1 et RD31, au moins deux scénarii ont été proposés, avec proposition technique, estimation des coûts financiers et gain écologique attendu.

Il s'agit là de véritables outils d'aide à la décision, permettant de justifier ou non les importants travaux de restauration de la continuité que nécessitent ces ouvrages.

Dans le prolongement de ces études, le pont situé le plus en aval (*D19a1 à Saint-Priest-Ligoure*) devrait être aménagé au cours de l'année 2019.

Sur le bassin du Taurion, la FDAAPPMA 87 a missionné un bureau d'études pour évaluer la faisabilité technique et financière de l'effacement d'un complexe de deux étangs, sur le ruisseau de la Gane.

Leur propriétaire ne souhaitant pas les conserver, mais ne sachant qu'en faire, avait sollicité l'aide de la fédération, qui a rédigé le cahier des charges de l'étude.

Sans contrainte réglementaire pour l'instant, et devant le coût financier de la solution technique à mettre en œuvre, le propriétaire ne souhaite pas réaliser les travaux tout de suite.

Il reste toutefois intéressé par le projet qui permettrait de reconnecter ce beau ruisseau salmonicole au Taurion.

Sur le bassin de la Vienne amont, la FDAAPPMA 87 a réalisé en interne un diagnostic morphologique du ruisseau du Labet, affluent rive gauche de la Vienne en aval de Rempnat.

Sur un linéaire d'environ 4 km, l'ensemble des perturbations morphologiques ont été relevées, photographiées et cartographiées, permettant d'obtenir une connaissance fine de l'état écologique de ce ruisseau.

Le rapport d'étude est en cours de rédaction pour la fin du 1^{er} semestre 2019.

Travaux sur le ruisseau de l'Ame de l'Ane

Situé sur le territoire de l'AAPPMA de Saint-Paul, ce ruisseau a bénéficié de travaux d'enlèvement d'embâcles sur environ 5 km.

En parallèle, un obstacle infranchissable, situé juste en amont de la confluence avec l'Anguienne, a été ouvert. Après concertation avec son propriétaire qui souhaitait conserver l'ouvrage, la solution intermédiaire de supprimer le vannage a été privilégiée : cela a permis de retrouver un tronçon d'eau courante à la place de l'ancien bief, et rendu la possibilité aux poissons de circuler librement sur le ruisseau.

ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



Travaux de continuité écologique

Dans le cadre du CTMA Vienne médiane, la FDAAAPPMA 87 a effacé un ouvrage à Saint-Laurent-sur-Gorre.

Situé sur le ruisseau du Malatias, 1 km en amont de la confluence avec la Gorre, ce seuil de 2,10 m de hauteur empêchait toute remontée de poissons depuis la rivière et bloquait le transport des sédiments. Sans usage actuel, et avec l'accord de son propriétaire, cet ouvrage a été supprimé et le ruisseau a retrouvé son lit naturel à l'emplacement de l'ancien bief.

Parmi les actions phares de l'année 2018 figurent les travaux de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Chaud, affluent rive gauche de la Vienne à Nedde.

Ce projet, initié il y a déjà plusieurs années, a enfin été concrétisé après de nombreux contacts avec l'ensemble des parties prenantes :

- mairie de Nedde, propriétaire de la piste forestière sous laquelle se situe le passage busé objet des travaux ;
- Office National des Forêts, propriétaire des parcelles amont et aval de l'ouvrage ;
- FNPF, Agence de l'eau Loire-Bretagne et Région Nouvelle Aquitaine, principaux financeurs des travaux ;
- EPTB Vienne et PNR de Millevaches, coordonnateurs du Contrat Vienne amont cadre de ce projet
- DDT, administration référente qui a délivré l'autorisation de travaux ;
- entreprises de TP sollicitées pour les travaux ;
- et enfin et surtout l'AAPPMA d'Eymoutiers, à l'origine du projet, partenaire financier, partenaire technique, soutien logistique.

Au final, l'ancien passage busé a été déconnecté, le ruisseau remis dans son talweg d'origine, avec installation d'un nouvel ouvrage correctement dimensionné et correctement positionné par rapport au profil en long du ruisseau.

Les truites de la Vienne vont maintenant pouvoir remonter frayer sur ce beau ruisseau !

Ces travaux ont fait l'objet d'une réception de chantier début décembre 2018, et leur efficacité sera suivie par comptage de frayères et inventaires piscicoles dans les prochaines années.





ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

Planification 2019

Certains travaux, qui ne seront réalisés qu'en 2019, ont fait l'objet en 2018 d'une animation préalable :

- travaux de remplacement d'un passage busé sur le ruisseau de Chênevières : dossier administratif de déclaration de travaux, calculs hydrauliques, cahier des charges aux entreprises, demande de devis. Toutes les étapes préalables ont été conduites en 2018, les travaux sont prévus pour avril 2019 ;
- études de continuité écologique sur des ouvrages du Theil et du Blanzou : les cahiers des charges ont été rédigés en 2018 pour des sollicitations de bureau d'étude et de réalisations en 2019.

Assistance technique

La Fédération apporte également une assistance aux mairies propriétaires de plans d'eau dont elle a ou aura la gestion piscicole : La Croisille-sur-Briance, Nantiat et Limoges (*entre autres*) pour l'année 2018.

Il s'agit notamment de définir la teneur des conventions de gestion halieutique et piscicole.

ORGANISATION ET RÉALISATION DE PÊCHES À L'ÉLECTRICITÉ

Pêches d'inventaire

Bien que réduite par rapport à d'autres années, notamment en raison de la sécheresse, la campagne d'inventaires piscicoles 2018 a tout de même concerné 19 stations du département.

L'essentiel de cette programmation a été effectué sur le grand territoire du Contrat territorial Vienne amont, avec 14 stations sur les bassins versants Combade, Vienne, Maulde et Taurion.

Ces pêches avaient pour objectif de diagnostiquer des cours d'eau sur lesquels vont être engagés des travaux de restauration (*continuité écologique, travaux agricoles, restauration morphologique*), travaux portés par la FDAAPPMA 87 ou le PETR Monts et Barrages.

Ces inventaires seront reproduits sur la durée du Contrat pour évaluer le bénéfice écologique apporté par les travaux.

Réalisées entre mai et septembre 2018, ces pêches ont pu être menées à bien grâce au soutien des AAPPMA locales : Saint-Léonard-de-Noblat (*mention spéciale pour la grosse journée de travail du 20 juin, par 35°C à l'ombre*), Châteauneuf-la-Forêt, La Maulde, Eymoutiers et Ambazac.

Les résultats bruts de ces inventaires sont disponibles à la Fédération ; le rapport global (*pour les 3 départements*) est en cours de rédaction par la Maison de l'eau et de la pêche de Corrèze.

Dans la même optique mais avec un cadre différent, la FDAAPPMA 87 a réalisé des inventaires préalables (*état zéro avant travaux*) pour suivre l'efficacité de travaux qu'elle a engagés :

- sur le ruisseau de Chaud, affluent de la Vienne à Nedde, avec le remplacement d'un passage busé infranchissable : les inventaires piscicoles diront si la réouverture de ce ruisseau a permis aux truites, vairons et loches franches de recoloniser cet affluent depuis la Vienne ;

ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

- sur le ruisseau de l'Ame de l'Ane (*bassin de la Roselle*), sur lequel l'AAPPMA de Saint-Paul porte un projet d'envergure : enlèvement d'embâcles, restauration de la continuité écologique, mesures agricoles (*abreuvoirs, clôtures*), etc.

Sur la Gorre, l'inventaire mené au Peyrat a clôturé la période de mise en réserve de ce tronçon de rivière.

Les résultats n'ont malheureusement pas été à la hauteur des objectifs espérés.

En effet, sans travaux d'amélioration du milieu (*qualité d'eau, colmatage, morphologie, etc.*), ce genre de mesure halieutique peut difficilement à elle seule permettre de retrouver un bon état du peuplement piscicole.

L'opération, réalisée sous une pluie battante, avec 8 véhicules embourbés en bas de la parcelle, permettra toutefois de garder quelques bons souvenirs de cette journée passée aux côtés de l'AAPPMA de Saint-Laurent-sur-Gorre !

A la demande du Conservatoire des Espaces Naturels, une pêche a été réalisée sur le ruisseau de Cieux en aval du grand étang communal.

Cet inventaire participe au diagnostic écologique des zones humides de ce secteur dont le CEN a la gestion.

Le rapport est disponible au CEN et à la Fédération.

L'ensemble de ces inventaires, outre la réalisation en elle-même, nécessite un travail préalable important : visite sur site pour déterminer l'emplacement des stations (*accessibilité, représentativité de la station*), recherche des propriétaires riverains et courriers d'information pour obtenir leur accord, organisation du planning avec les AAPPMA, les bénévoles et les salariés.

Viennent ensuite la saisie informatique et l'ajout sur base de données géographiques, puis enfin l'interprétation des résultats et la rédaction des rapports.

Pêches de sauvetage

La Fédération a également réalisé en 2018 plusieurs pêches à l'électricité de sauvetage. Il s'agit d'opérations ponctuelles, généralement effectuées pour le compte d'entreprises de TP, et préalables à des travaux sur cours d'eau : réfection de pont, suppression de seuil, réfection d'installation hydroélectrique, dérivation et mise en assec, vidange.

En 2018, ce sont 14 interventions de ce type qui ont été menées par la Fédération dont :

- sauvetage avant travaux de réfection du pont de la Brousse, sur le ruisseau du même nom à Bujaleuf ;
- sauvetage avant suppression du seuil de Vauride sur le ruisseau des Râches à Cognac-la-Forêt ;
- sauvetage dans la portion de Gorret dérivée avant vidange de l'étang de la Pouge ;
- sauvetage avant mise en assec du bief du Moulin Pinard sur l'Aurence, lors des travaux sur la passe à poissons du seuil ;
- mais aussi sauvetage sur le Ritord, la Semme, le lac d'Uzurat, l'étang de Rode, l'étang de Mondon, et le ruisseau situé sur la commune de Blanzac (*sans toponyme*).

ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

Pêches de prélèvement

A la demande d'AREVA, la FDAAPPMA 87 a mené une opération de capture de poissons (*barbeaux et chevesnes*) sur la Gartempe, en aval du pont des Bonshommes et à Coulerolles.

Ce prélèvement, imposé par arrêté préfectoral, vise à évaluer l'impact potentiel des rejets d'exploitation minière d'AREVA sur les poissons.

Cette fois encore, les AAPPMA de Bessines et de Folles sont venues prêter main forte aux salariés de la fédération.

En revanche, le traditionnel prélèvement de géniteurs de truite sur la Vienne a été annulé en 2018, l'arrêté sécheresse interdisant ce type d'opérations en conditions d'étiage soutenu.

Rapports de pêches

En 2018 ont été rédigés les rapports sur des campagnes de pêches des années précédentes, à savoir :

- 🌿 **"Diagnostic piscicole sur 10 stations du bassin versant de l'Aixette - février 2018"** : synthèse des 10 inventaires réalisés en 2017 à la demande du SABV (*Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne*) dans le cadre du CTMA Aixette ;
- 🌿 **"Évolution des peuplements piscicoles sur le bassin de la Vienne amont - avril 2018"** : comparaison deux à deux d'inventaires réalisés sur les mêmes stations et sur 2 périodes, 1976-1992 et 2013-2016, sur 25 stations des bassins Vienne, Maulde et Combade ;
- 🌿 **"Suivi piscicole 2017 - inventaires piscicoles et détermination de l'indice poisson rivière - bassin versant de la Tardoire - août 2018"** : diagnostic préalable au Programme Pluriannuel de Gestion porté par le SYMBA, réalisé sur 5 stations de la Tardoire, du ruisseau de Brie et du ruisseau des Salles.



ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

COMPTAGE DE FRAYÈRES DE TRUITE FARIO

Tout comme les inventaires piscicoles, le suivi de la reproduction de la truite fournit des informations importantes quant à la qualité des milieux aquatiques.

Cette action est donc régulièrement utilisée pour évaluer l'impact de travaux que réalise la fédération : réduction du colmatage lors de travaux agricoles, accès aux zones amont lors de travaux de continuité, etc.

En 2018, les cours d'eau suivis ont été :

- le ruisseau de l'Ame de l'Ane, sur le bassin de la Roselle ;
- le ruisseau de Chaud, affluent de la Vienne à Nedde.

CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES

La grande majorité des actions de type "milieu" (*restauration de cours d'eau, continuité écologique, etc.*) sont conduits dans le cadre des contrats milieux aquatiques en cours sur le département.

Ces contrats, outils de l'Agence de l'eau, permettent de mettre en œuvre à l'échelle d'un bassin versant cohérent les mesures de restauration des milieux aquatiques et zones humides nécessaires au retour à un bon état écologique.

Ils sont portés par des structures à compétence rivière (*syndicats le plus souvent*) qui s'allient à d'autres partenaires techniques, spécialisés chacun dans un domaine différent : zones humides, agriculture, espèces exotiques envahissantes, et poissons en ce qui concerne la FDAAPPMA 87.

De cette manière, la FDAAPPMA 87 peut porter elle-même des actions qui bénéficieront d'aides financières des Agences de l'eau et de la Région Nouvelle Aquitaine.

Lorsqu'elle le juge nécessaire, elle peut également aider financièrement les syndicats sur des opérations ponctuelles.

L'ensemble de ces syndicats travaillent à la conception et à la mise en place de Contrats Territoriaux (CTMA, *outil Agence Loire Bretagne*) ou de Plans Pluriannuels de Gestion (PPG, *outil Agence Adour Garonne*). Ces contrats fixent un programme quinquennal de travaux élaborés par les techniciens de rivière et décidés en commun par les élus membres du comité syndical et représentant les communes, les communautés de communes du territoire.

Ces contrats sont actuellement au nombre de 8 en Haute-Vienne et couvrent la quasi-totalité du département. Ils engagent de nombreuses actions : rétablissement de la continuité écologique, nettoyage de la ripisylve, pose d'abreuvoirs, restauration de frayères, suivi biologique.

Ils sont financés essentiellement par les Agences de l'eau et la Région Nouvelle-Aquitaine, auxquels peuvent s'ajouter les collectivités locales et l'Europe.

Ils bénéficient de partenariats avec bon nombre d'associations ou d'institutionnels : Limousin Nature Environnement, la Chambre d'Agriculture, le Conservatoire des espaces naturels, l'Université de Limoges, la FDGDON, la SEPOL, le Conservatoire botanique du Massif central, les PNR Périgord Limousin et Millevaches, etc.

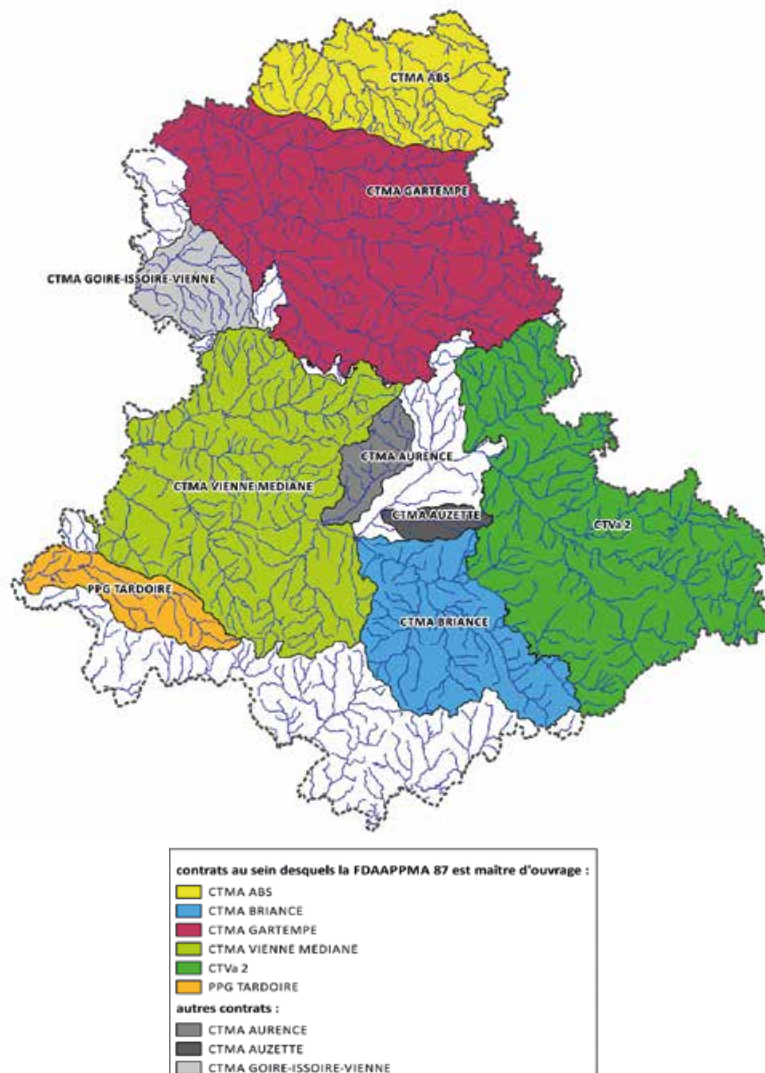
ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

Ces structures sont en première ligne dans l'amélioration de la qualité de nos cours d'eau, et il nous semble naturel et indispensable d'être présent au sein de ces contrats et de leur apporter notre soutien financier.

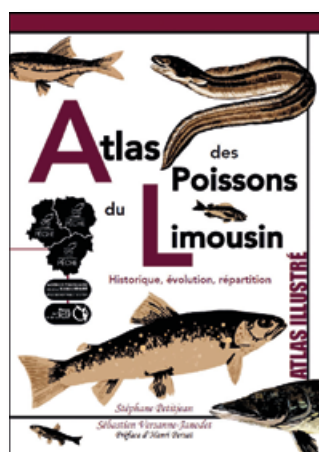
Mais cette coordination demande en retour un investissement important :

- en participation aux comités de pilotage et comités techniques de l'ensemble des contrats auxquels la fédération participe - environ 15 réunions en 2018 ;
- en demandes d'aides financières auprès de chacun des financeurs : les aides sont accordées sur demande motivée, et versées sur dossier de réalisation (avec descriptif des travaux, photos, factures).

S'il paraît sain et nécessaire de justifier de la bonne utilisation de l'argent public, cela demande tout de même un travail administratif important de la part du service technique et développement.



ATLAS DES POISSONS DU LIMOUSIN



L'Atlas des Poissons du Limousin, ouvrage de près de 400 pages, a pu être réalisé grâce au travail collaboratif de la Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze, des Fédérations de pêche de la Corrèze, de la Haute-Vienne et de la Creuse, de l'Agence française pour la biodiversité et grâce au concours financier du Département de la Corrèze, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, de la Fédération Nationale de la pêche en France et des Agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne.

L'Atlas des Poissons du Limousin est en dépôt-vente au siège de la Fédération de pêche de la Haute-Vienne (31 rue Jules Noël à Limoges) au tarif de 30 euros (paiement uniquement par chèque à l'ordre de la Fédération de pêche de la Corrèze). Il est également disponible en ligne : <https://atlaspoissonslimousin.jimdo.com/>

ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



GESTION HALIEUTIQUE ET PISCICOLE

Le développement halieutique et piscicole du Lac de Saint Pardoux

Le Conseil départemental est engagé aux côtés des pêcheurs, l'année 2018 marque le début des aménagements piscicoles et halieutiques :

30 récifs artificiels

Installés entre décembre 2017 et janvier 2018, lors de la remontée du lac, ces récifs se situent dans des gammes de profondeurs variées pour répondre aux différentes exigences écologiques saisonnières des espèces piscicoles visées.

Chaque récif se compose :

- de 5 à 8 « arbres récifs » composés eux-mêmes par la fixation dans un parpaing de 18 morceaux de gaine PEHD (*Polyéthylène Haute Densité*) mesurant de 1.5 à 3.5 mètres ;
- de 40 éléments de pilastre ;
- de 30 parpaings de chaînage.



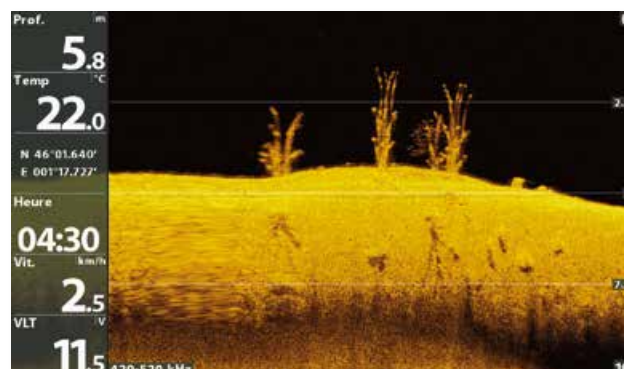
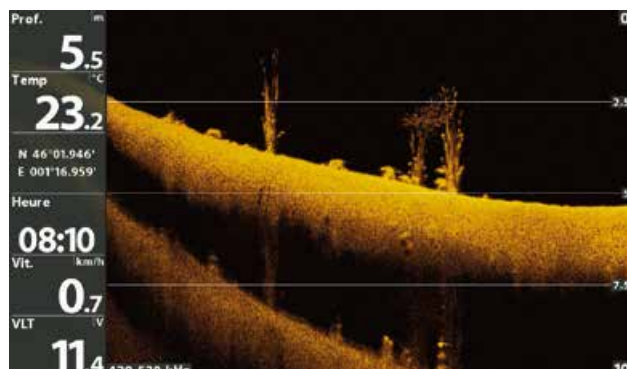
Ils ont comme objectifs principaux de créer des supports de fixation pour la faune et la flore aquatique et de créer des habitats et des caches pour certaines espèces piscicoles et astacicoles (écrevisses).

Ces récifs ont fait l'objet d'un suivi par échosondage par la Fédération et d'un suivi par plongées confiées à un bureau d'études spécialisé.



Les résultats sont positifs et encourageants puisque chaque récif est déjà colonisé par de nombreuses espèces.

ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



Les suivis effectués par le bureau d'études ont permis également de mettre en évidence une présence importante de poissons sur les têtes d'arbres abattus lors de l'hiver 2017.

Les suivis engagés par la Fédération relatifs à la reproduction du brochet ont permis de mettre en évidence la présence d'une quantité importante de fingerlings (*alevins de brochets*) et d'identifier les principales frayères présentes autour du lac.



Empoisonnement

En 2018, 2,5 tonnes de gardons, 600 kgs de perches et 500 kgs de brochets ont rejoint les eaux du lac. Ces quantités déversées tiennent compte du recrutement évalué en brochet grâce à la bonne reproduction 2018. Ainsi, les gros brochets ont été priorisés pour éviter une compétition et une prédation que des petits sujets auraient eu sur les alevins issus de la reproduction de 2018.



ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

Aplanissement d'une butte de sable au lieu-dit La Ribière

Afin d'améliorer la pratique de la pêche, notamment pour les enfants qui utilisent des cannes courtes, et profitant de l'assec du lac, une butte constituée de sables et de blocs rocheux a été retirée. Ce sont environ 500 m³ de matériaux qui ont été décalés vers le large.

Ainsi, la profondeur à 3 mètres du bord est d'environ 1.20 mètre contre 30 cm auparavant.

Cette opération permettra également d'augmenter le nombre de postes de pêche accessibles aux compétiteurs, lors des nombreuses compétitions de pêche, organisées sur ce secteur.



Des outils de communication au service des pêcheurs



Deux panneaux provisoires, d'informations liées à la pêche, ont été positionnés aux abords des mises à l'eau de Santrop et de Montimbert. Ces panneaux ont vocation à être remplacés par des panneaux définitifs qui seront positionnés sur un mobilier mis en place par le lac de Saint-Pardoux : mise à l'eau de Montimbert, barrage, mise à l'eau de Santrop et La Ribière.

Un panneau définitif est positionné à la maison du lac.

Ils ont pour objectif de renseigner les pêcheurs de la réglementation en place, que ce soit d'un point de vue de la loi pêche, du règlement intérieur ou du plan de navigation.

Une plaquette intitulée « Besoin de prendre le large ? La Pêche sur le lac de Saint-Pardoux » a été réalisée par la Fédération. Elle est en libre-service à la Fédération, à la Maison du Lac et dans les offices du tourisme faisant la promotion des activités présentes sur le lac.

Plan de développement du Lac de Vassivière

Dans le cadre de la convention tripartite signée en décembre 2017 entre le Syndicat le Lac de Vassivière et les Fédérations de la Haute-Vienne et de la Creuse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, les premiers aménagements ont été posés en 2018.

L'étude diagnostique menée dans le courant du premier semestre 2018 a permis de mettre en évidence certains facteurs limitants. Le principal d'entre eux est le manque d'habitats et de supports

ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

de ponte pour certaines espèces telles que le brochet. Ceci est à mettre en lien avec le phénomène de marnage présent sur ce lac.



Pour y remédier, les Fédérations ont donc réalisé plusieurs types d'aménagements piscicoles :

- 30 récifs artificiels positionnés dans différentes gammes de profondeurs (*entre – 20 mètres et – 5 mètres par rapport à la cote maximale du lac qui est de 650 m NGF*). Ils devraient permettre de créer des habitats favorables à la tenue de certaines espèces aquatiques (*faune et flore*). Ces récifs ont été réalisés par deux associations d'insertion : Banque de Mob (23) et le Relais Info Service (87) puis posés par les techniciens des deux Fédérations.



ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

- 12 murs-haies d'une longueur moyenne de 100 mètres composés de morceaux de Cyprès de Lawson de 70 cm de hauteur lestés par des blocs de granit de 15 à 20 kilos. Ces murs-haies sont installés en bordure pour permettre de créer des habitats favorables à la croissance des alevins.



- Abattage d'environ 350 arbres répartis sur quatre secteurs. L'idée principale de cette action est de créer là encore des habitats favorables à la croissance des alevins en réunissant les conditions permettant le développement d'une nourriture accessible aux poissons. Ils serviront également de supports de ponte pour des espèces telles que les perches.



ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

Ces aménagements font l'objet d'un suivi régulier par les équipes techniques des Fédérations de la Haute-Vienne et de la Creuse pour évaluer leur pertinence sur le long terme.

La Fédération continue son effort d'empoissonnement sur le lac en 2018 avec 1 tonne de gardons et 500 kilos de brochets qui ont rejoint les eaux du lac.

Plusieurs réalisations halieutiques ont également été mises en œuvre :

- 18 hébergeurs ont reçu la qualification « Hébergements Pêche » dans un rayon de 25 kilomètres autour de Vassivière. Ces hébergements sont adaptés à l'accueil de pêcheurs qui effectuent des séjours de pêche dans le secteur. Ils ont été référencés sur le site « Génération pêche » et le sont également sur le site de la Fédération.



- La rampe de mise à l'eau située à Auphelle a été allongée de 18 mètres pour permettre la mise à l'eau des bateaux pour une cote du lac de 642 m NGF contre 645.5 avant travaux.
- Une plaquette intitulée « Pêche au lac de Vassivière » a été développée par la Fédération en partenariat avec la Fédération de pêche de la Creuse et l'Office de Tourisme de Vassivière. Cette plaquette présente les réalisations mises en place sur le lac en 2018 et liste les hébergeurs qualifiés Pêche en 2018.

Toutes ces réalisations ont reçu le soutien financier de la Région Nouvelle Aquitaine, du Syndicat Le lac de Vassivière, de la Fédération Nationale de la Pêche en France, d'EDF et des deux Fédérations de pêche de la Creuse et de la Haute-Vienne.

Un grand merci au syndicat le lac de Vassivière pour la mise à disposition de la barge ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles ayant prêté main forte et à l'Association Régionale des Fédérations de Pêche de Nouvelle Aquitaine.

ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



Attendue de longue date et préparée minutieusement, la manche du Challenge Henri Hermet qui était prévue en novembre a dû être annulée, puisque que la cote 642 m NGF correspondant à la cote d'interdiction de la navigation a été franchie. C'est un coup dur pour la Fédération qui souhaitait faire de cet évènement, conjointement avec la Fédération de la Creuse, et le syndicat le lac de Vassivière, une opportunité de communiquer les actions entreprises sur le lac auprès des compétiteurs présents et des nombreux partenaires ayant soutenus cette organisation. Il a été décidé de reconduire cette organisation les 7 et 8 septembre 2019.

Projet de développement de la Vienne en seconde catégorie piscicole

Initié fin 2016, ce projet est en phase de finalisation avant d'entrer dans une phase opérationnelle. Certaines actions prévues dans le cadre de ce projet ont tout de même été initiées en 2018 :

- La carte interactive, disponible sur le site internet de la Fédération, a été alimentée de nouvelles données ;
- La frayère à brochets, dites de Roche présente sur le secteur de Saint-Junien a fait l'objet de plusieurs suivis, visuels au moment de la reproduction et par pêche électrique. Plusieurs alevins de l'année 2018 ont été mis en évidence : Elle est donc fonctionnelle. Elle a fait l'objet d'une inauguration en mai en présence des élus locaux.



ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

- Des réflexions ont également été engagées pour diversifier le nombre de parcours de pêche de la carpe de nuit. Ainsi, dès la fin de l'année 2018, les démarches administratives étaient engagées pour développer un parcours de pêche de la carpe de nuit sur le secteur de Beaufort, avec le concours et le soutien de l'AAPPMA locale ainsi que de la commune de Saint-Léonard-de-Noblat. Qu'ils en soient à nouveau remerciés.



Nouveauté réglementaire

De nouvelles mesures spécifiques concernant la perche commune ont été mises en place en Haute-Vienne. Jusqu'à présent la perche n'avait ni de taille minimale de capture ni de quota de prélèvement.

Dans une optique de développement durable la Fédération a décidé de réunir un groupe de réflexion autour de ce sujet composé de présidents d'AAPPMA et de moniteurs-guides de pêche. Des propositions ont été retenues. Il est dorénavant obligatoire de remettre à l'eau aussitôt après capture les perches mesurant entre 30 et 40 cm. Un quota de prélèvement est également fixé à 10 prises par jour et par pêcheur pour des perches dont la taille est inférieure à 30 cm et/ou supérieure à 40 cm.

Cette réglementation s'applique sur le Lac de Saint-Pardoux, le barrage du Chauvan, les barrages de la Maulde (*Artige, Villejoubert, Langleret, Bujaleuf, Fleix, Martineix, Larron*) et tous les plans d'eau gérés par la Fédération. Le lac de Vassivière et le barrage de Saint-Marc (*pont du Dognon*), étant limitrophes avec le département de la Creuse, ne sont pas concernés par cette mesure spécifique fixée par le règlement intérieur de la Haute-Vienne.

Cette mesure novatrice est principalement halieutique. En effet, en diminuant la pression de prélèvement sur certaines classes de tailles, elle devrait permettre de renforcer la quantité de beaux poissons et d'améliorer ainsi la qualité de la pêche. Cette mesure sera suivie et analysée par le service technique et développement sur plusieurs années.

ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

GARDERIE

En 2018, ce sont 3 sorties garderie qui ont été effectuées par le personnel fédéral.

18 procès-verbaux ont été établis par les gardes-pêche particuliers de la Fédération ainsi qu'un avertissement. Le travail de rédaction et de suivi est effectué par le technicien fédéral en charge de la garderie.

La Fédération a également organisé la réunion annuelle d'information pour les gardes-pêche particuliers du département.



VIDANGES

La Fédération a participé aux vidanges (*organisation préalable, réalisation et suivi*) de deux plans d'eau dont elle a la gestion halieutique et piscicole : le plan d'eau de La Pouge (*propriété du Conseil départemental de la Haute-Vienne*) et le plan d'eau d'Uzurat (*propriété de la Ville de Limoges*).

Cette partie est détaillée dans le dossier « Empoisonnements ».



ANIMATION PROMOTION COMMUNICATION

Rapport annuel d'activités 2018

Fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Pôle de Lanaud - Boisseuil



ANIMATION – PROMOTION COMMUNICATION

LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Ce type d'intervention pour les classes de primaire se déroule durant les mois d'avril, mai et juin de la façon suivante :

- Le matin, une intervention en classe d'environ 1h30 de type éducation à l'environnement (*connaissance du milieu aquatique, des espèces de poissons...*).
- L'après-midi, une initiation à la pêche d'1h30 autour d'un plan d'eau la plupart du temps.

- Vendredi 18 mai, école de Bussière-Poitevine (28 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Bussière-Poitevine.
- Lundi 4 juin, école des Rochettes à Bellac (25 élèves de CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Bellac.
- Jeudi 7 juin, école de Saint-Genest-sur-Roselle (22 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin, AAPPMA « La Roselle ».
- Jeudi 7 juin, école d'Eyjeaux (27 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin, AAPPMA « La Roselle ».
- Vendredi 8 juin, école de Peyrat-de-Bellac (22 élèves de CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Bellac.
- Lundi 11 juin, école de Saint-Amand-Magnazeix (22 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Fromental.
- Mardi 12 juin, école de Blond (20 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Bellac.
- Jeudi 14 juin, école de Saint-Sulpice-Laurière (26 élèves de CM1-CM2) - Initiation pêche le matin, AAPPMA « Le Rivalier ».
- Vendredi 15 juin, école de Bersac-sur-Rivalier (55 élèves de CM1-CM2) - Initiation pêche le matin et l'après-midi, AAPPMA « Le Rivalier ».
- Mardi 19 juin, école de Rilhac-Rancon (29 élèves de CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Rilhac-Rancon.
- Jeudi 21 juin, école d'Ambazac (25 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA d'Ambazac.
- Vendredi 22 juin, école d'Ambazac (29 élèves de CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA d'Ambazac.
- Lundi 25 juin, école de Chateauponsac (24 élèves de CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Chateauponsac.
- Mardi 26 juin, école de Bessines-sur-Gartempe (52 élèves de CP-CE1) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Bessines-sur-Gartempe.
- Vendredi 29 juin, école de Bessines-sur-Gartempe (57 élèves de CE2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Bessines-sur-Gartempe.
- Lundi 2 juillet, école d'Ambazac (28 élèves de CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA d'Ambazac.
- Mardi 3 juillet, école du Palais-sur-Vienne (26 élèves de CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Rilhac-Rancon.
- Jeudi 5 juillet, école de Cassepière (27 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Rilhac-Rancon.

Pour cette année 2018 ce sont donc 547 élèves (24 classes allant du CP au CM2) de 15 écoles du département qui ont été sensibilisés en classe dans le cadre de l'éducation à l'environnement et à la connaissance du milieu aquatique. Ces mêmes élèves ont également pu découvrir la pratique de la pêche le temps d'une initiation à la pêche au coup au bord de l'eau et capturer leurs premiers poissons. L'ensemble des jeunes pêcheurs en herbe se sont également vu remettre leur carte de pêche « Découverte -12 ans » à la fin de chaque journée d'animation.

ANIMATION – PROMOTION COMMUNICATION

Comme tous les ans depuis maintenant 8 ans, ces animations qui sont souvent relayées par la presse locale sont toujours un succès vis-à-vis des élèves, des enseignants et des parents. La participation des bénévoles des AAPPMA est aussi la clef du succès car sans eux ces animations et notamment les initiations pêche seraient impossibles.

Ces interventions en milieu scolaire sont nécessaires et indispensables pour transmettre, sensibiliser et initier la nouvelle génération au respect, à la connaissance des milieux aquatiques ainsi qu'à la pratique du loisir pêche.

Cette activité est également très appréciée par les AAPPMA du département, elle permet d'aller à leur rencontre et de créer de l'animation et de la communication sur leur territoire. Ce sont d'ailleurs elles qui en sont demandeuses et qui font la démarche auprès des enseignants de leurs écoles.



ATELIERS PÊCHE NATURE

En 2018, ce sont toujours 3 Ateliers Pêche Nature qui se sont déroulés sur le département chaque mercredi après-midi de mi-mai à début juillet : Aix-sur-Vienne, Saint-Junien et Bessines-sur-Gartempe.

3 moniteurs-guides de pêche professionnels encadrent ces APN (Cédric PLASSEAU à Aix-sur-Vienne, Antoine MACHINAL à Saint-Junien et Karl COURGNAUD à Bessines-sur-Gartempe) accompagnés par les bénévoles des AAPPMA concernées. L'animateur fédéral quant à lui s'occupe de l'organisation et de la logistique (*demandes de mise à disposition de salles par les communes, gestion des dossiers d'inscription, mise en place de la communication avec le service concerné, relais avec les guides et les AAPPMA, etc.*).

Les APN s'inscrivent dans la suite logique (*après les interventions en milieu scolaire*) de la formation et de l'éducation des jeunes que ce soit en matière d'éducation à l'environnement mais aussi et surtout en matière de découverte et de pratique de la pêche. Ils représentent une passerelle entre les animations scolaires et les stages de pêche. En effet, certains jeunes qui ont été initiés à l'école participent à un APN pour ensuite participer à un ou plusieurs stages de pêche.

Les AAPPMA jouent également un rôle très important dans le bon déroulement de ces ateliers car sans les bénévoles qui sont présents tous les mercredis après-midi, ils ne pourraient pas avoir lieu.

ANIMATION – PROMOTION COMMUNICATION

Évolution et récapitulatif des 3 APN par années calendaires

Année	Aixe-sur-Vienne	Bessines-sur-Gartempe	Saint-Junien
	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants
2012	4	5	
2013	5	5	
2014	7	6	10
2015	6	6	14
2016	8	10	17
2017	10	12	13
2018	8	6	11
Moyenne	7	7	13
Total	48	50	65



STAGES DE PÊCHE

Les stages de pêche sont la « vitrine » des animations de la Fédération. En effet, chaque année les stages affichent complet très rapidement et nous ne pouvons malheureusement pas répondre favorablement à toutes les demandes reçues, les places étant limitées.

Ils se déroulent durant 4 jours consécutifs pendant toute la durée des vacances scolaires de Pâques et d'été. Cette année, le calendrier nous a permis de proposer et d'effectuer 9 stages (2 aux vacances de Pâques et 7 durant l'été).

Au niveau des thématiques de stage proposées, elles répondent aux attentes de l'ensemble des jeunes et leur permettent d'avoir accès et de couvrir un bon panel de techniques de pêche.

Sur les 9 stages réalisés, nous avons eu 101 inscriptions, dont 76 jeunes différents. Tous les stages ont affiché complet. Chaque stage a été encadré et animé par l'animateur fédéral, Julien BARRET et par un moniteur-guide de pêche professionnel du département (Karl COURGNAUD, Jean-François LECOMTE, Antoine MACHINAL, Cédric PLASSEAU et Stéphane ROBIN).

D'année en année, la Fédération réussit à faire de ces stages un véritable outil de formation mais aussi de promotion et de communication du loisir pêche.

ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



Récapitulatif des stages par thématiques en 2018

Date	Thématique	Nombre de participants
10 - 13 avril 2018	Pêche de la truite en rivière	10
17 - 20 avril 2018	Pêche au coup/pêche de la carpe	12
10 - 13 juillet 2018	Pêche des carnassiers aux leurres	10
17 - 20 juillet 2018	Pêche au coup/pêche de la carpe	12
24 - 27 juillet 2018	Pêche des carnassiers aux leurres	11
31 juillet - 3 août 2018	Pêche au coup/pêche de la carpe	12
7 - 10 août 2018	Pêche des carnassiers aux leurres	12
21 - 24 août 2018	Pêche au coup/pêche de la carpe	11
28 - 31 août 2018	Pêche des carnassiers aux leurres	12
Total		101



ATELIERS PÉRISCOLAIRES

En 2018, deux ateliers périscolaires ont été animés dans 2 écoles du département.

Le premier atelier s'est déroulé à l'école primaire de Saint-Léonard-de-Noblat durant 10 lundis après-midi de janvier à mars pour un groupe composé de 21 enfants et avec le soutien des bénévoles de l'AAPPMA de Saint-Léonard-de-Noblat dont le Président et le Trésorier.

Le second atelier s'est déroulé à l'école primaire de Ladignac-le-Long durant 6 jeudis après-midi de mars à avril pour un groupe composé de 12 enfants.

L'animateur fédéral a proposé sur l'ensemble des séances un programme autour de la connaissance du milieu aquatique et des poissons.



ANIMATION – PROMOTION COMMUNICATION

du département ainsi que leur répartition au fil des cours d'eau et enfin, une présentation de différents types de cannes à pêche suivi de la manipulation de celles-ci sous forme de jeux de précision. La dernière séance s'est clôturée par la remise des cartes de pêche 2018 aux enfants ayant participé aux ateliers.

N'ayant pas de site adapté à proximité immédiate des écoles et pour des raisons de temps (*1 heure d'intervention par séance*), nous n'avons pas pu organiser une sortie initiation pêche pour clôturer ces deux ateliers.

CRITÉRIUM JEUNES PÊCHEURS

En 2018, ce sont 29 AAPPMA qui ont organisé un concours comptant pour le Critérium Jeunes Pêcheurs. Chacun de ces concours a eu lieu dans l'un des trois secteurs du département (*Nord, Est, Ouest*).

La catégorie « plaisir » créée en 2017 a été reconduite en 2018. Cette catégorie s'adresse aux jeunes souhaitant participer au concours (*avec ou sans carte*), sans entrer dans le classement du Critérium. Des pass-pêche étaient distribués en cas de besoin suivant le lieu du concours.

L'ensemble de ces concours aura permis de réunir 461 participants divisés en trois catégories :

- 🌿 **Espoirs** : 111 jeunes de 8 à 12 ans ;
- 🌿 **Cadets** : 89 jeunes de 13 à 16 ans ;
- 🌿 **Catégorie plaisir** : 261 jeunes.

Évolution et récapitulatif des concours par années calendaires

- 🌿 **Chiffres 2014** : 34 concours, 660 participants (*370 espoirs et 290 cadets*)
- 🌿 **Chiffres 2015** : 32 concours, 490 participants (*245 espoirs et 245 cadets*)
- 🌿 **Chiffres 2016** : 33 concours, 390 participants (*188 espoirs et 202 cadets*)
- 🌿 **Chiffres 2017** : 29 concours, 434 participants (*138 espoirs, 94 cadets et 202 « plaisir »*)
- 🌿 **Chiffres 2018** : 29 concours, 461 participants (*111 espoirs, 89 cadets et 261 « plaisir »*)



ANIMATION – PROMOTION COMMUNICATION



Cette année encore le nombre de participants est en hausse (*461 participants contre 434 en 2017*). Cependant, cette augmentation se fait uniquement dans la catégorie « plaisir » au détriment des deux catégories critérium (*cadets et espoirs*).

Au terme de ces 29 concours, une finale (*Trophée des Jeunes Pousses*) a opposé le samedi 29 Septembre 2018, les 3 meilleurs de chaque catégorie et de chaque secteur autour des plans d'eau de Monsieur Marc DRUTEL à Javerdat, soit au total 16 participants (*2 absents*).

Cette journée s'est déroulée dans une ambiance conviviale et l'organisation était parfaite. Il s'est pris beaucoup de poissons, les jeunes participants et leurs parents étaient très satisfaits. Les récompenses du Critérium 2018 ont été remises à l'issue de cette journée par Monsieur Daniel EUDENBACH, 1^{er} Vice-Président fédéral ; Monsieur Marc DRUTEL, Trésorier fédéral ; et Monsieur Julien BARRET, l'animateur fédéral.

LES SALONS

CNPL de Clermont-Ferrand

Nous avons participé à la vingt-neuvième édition du Carrefour National de la Pêche de Loisirs de Clermont-Ferrand les 12, 13 & 14 janvier 2018. Ce salon est le rendez-vous incontournable de la pêche hexagonale.

Les salons « pêche » restent sans aucun doute l'un des lieux les plus incontournables en termes de communication, d'échange et d'information avec les pêcheurs.

Au vu de l'engouement des pêcheurs haut-viennois pour cette manifestation, nous mettons un car à leur disposition pour les conduire au salon lors de la journée du samedi, un succès total chaque année.

Cette année encore, nous avons réalisé des « lives » sur Facebook notamment afin de faire participer nos abonnés n'ayant pas pu faire le déplacement.

En 2018, la disposition des espaces « Fédérations » a été totalement repensée pour créer un véritable pôle associatif regroupant l'ensemble des Fédérations et Associations Régionales participantes. Cette nouvelle organisation a permis de donner une plus grande visibilité au réseau de la pêche associative, dès l'entrée du salon.

Nous mettons l'accent sur l'importance de participer à ces salons car il est de notre devoir d'informer les pêcheurs et le public du travail des Fédérations, des AAPPMA, de pouvoir discuter des avancées et des changements (*réglementation, parcours*), des projets, mais aussi de leurs pratiques et d'être à l'écoute de leurs attentes.

Ce salon est également l'occasion pour les élus et les salariés de la Fédération de se tenir informés des nouvelles technologies et des dernières innovations en matière de pêche. C'est aussi un lieu de rencontre et d'échange important entre l'ensemble des acteurs de la pêche associative et leurs divers partenaires.



ANIMATION – PROMOTION COMMUNICATION

Forum des Association Limoges

En 2018, pour la quatrième année consécutive nous avons participé au Forum des Associations de Limoges qui s'est déroulé les 8 & 9 septembre 2018. Dorine CHERIGNY ainsi que des administrateurs (Nicole BERGER, Jean-Christophe BOIREAU, Pierre DUBRAC, Guy MONNERAUX) étaient présents pour représenter la Fédération, répondre aux interrogations du public et distribuer de la documentation.

Cette année, un espace dédié « Pêche et Chasse » a été ouvert par la ville de Limoges pour permettre à la Fédération d'obtenir plus de place pour la présentation de ses activités. Ceci nous a permis d'animer notre stand grâce au simulateur de pêche, qui a attiré de nombreux visiteurs. C'est un rendez-vous incontournable pour donner à la Fédération une visibilité auprès des habitants de Limoges.



Bourse aux dépliant

Comme chaque année, nous avons également participé à la bourse aux dépliant organisée par le Comité départemental du Tourisme (à l'espace Georges Brassens de Feytiat). Cet événement nous permet de rencontrer d'autres partenaires touristiques et de récupérer de la documentation pouvant être distribuée à nos pêcheurs et mise à disposition dans nos locaux. Cette bourse est aussi l'occasion pour la Fédération de transmettre son guide annuel et l'ensemble de ses publications en masse auprès des organismes de tourisme de Haute-Vienne.

LES CHRONIQUES FRANCE-BLEU LIMOUSIN

Les chroniques « Pêche »

Afin de diffuser une information pêche détaillée et accessible au plus grand nombre, la Fédération maintient son partenariat avec France Bleu Limousin dans le cadre de chroniques pêche hebdomadaires diffusées le week-end et traitant de nombreux sujets.

9 séances d'enregistrement ont été réalisées avec la participation de Jean-Claude BOULESTEIX (Chroniqueur France Bleu Limousin) ce qui représente 52 diffusions sur l'année. Ces rubriques sont diffusées deux fois dans la matinée le samedi et le dimanche.

ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



L'objectif de ces chroniques est de promouvoir notre loisir auprès des auditeurs de France Bleu Limousin et de satisfaire aussi bien les pêcheurs, écoutant la radio que les non pêcheurs souhaitant s'informer sur notre pratique.

Divers sujets sont abordés allant de la réglementation de la pêche, en passant par la promotion de nos activités ou encore de conseils techniques ou pratiques tout en s'adaptant à l'actualité du moment et aux différentes saisons.

Chaque année, nous mettons tout en œuvre pour faire évoluer ces rendez-vous « pêche » afin de fidéliser les auditeurs. Les chroniques sont également relayées tous les lundis matin sur la page Facebook de la Fédération.

Dates des enregistrements

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------|
| 🌿 Jeudi 1 ^{er} février 2018 | 🌿 Jeudi 16 août 2018 |
| 🌿 Jeudi 8 mars 2018 | 🌿 Jeudi 11 octobre 2018 |
| 🌿 Jeudi 26 avril 2018 | 🌿 Jeudi 15 novembre 2018 |
| 🌿 Jeudi 31 mai 2018 | 🌿 Jeudi 16 décembre 2018 |
| 🌿 Mercredi 4 juillet 2018 | |



COMMUNICATION

Publications

🌿 Guide de Pêche

Chaque année, nous éditons notre Guide de Pêche en Haute-Vienne dans lequel figure la réglementation de la pêche dans notre département, une carte hydrographique, les différents parcours de pêche, les nouveautés ainsi que des informations sur les actions de notre Fédération (*missions techniques, animations, développement, travaux, empoissonnement, etc.*).

Tous les ans, la Fédération suit la charte graphique nationale en adoptant le visuel de la couverture (*tout en le personnalisant avec des photos du département*) et le format (A5 soit 15 cm x 21 cm) préconisés par la FNPF.

ANIMATION – PROMOTION COMMUNICATION

Pour l'édition 2019 élaborée en 2018, il a été décidé d'axer et de recentrer le guide sur un contenu plus qualitatif afin de tendre vers un support institutionnel plus moderne et mieux répondre aux attentes des pêcheurs. L'ensemble des informations relatives à l'animation ou les compétitions ont été supprimées pour offrir une information plus ciblée sur les parcours de pêche et la réglementation.

Afin de limiter les pertes constatées chaque année, nous avons imprimé cette édition à 18 000 exemplaires.

Ce guide est distribué gratuitement à chaque acquéreur d'une carte de pêche du département, aux enfants lors de nos interventions en milieu scolaire, aux touristes dans les offices ou sur les salons auxquels nous participons mais aussi lors de nos nombreuses animations. Ce mode de distribution en fait un outil promotionnel incontournable pour la pêche en Haute-Vienne.



De nombreux partenaires financent le coût de ce support de communication grâce à une insertion publicitaire (*institutionnels, collectivités, détaillants d'articles de pêche, etc.*). Nous tenons à les remercier de leur engagement auprès de la Fédération.

Brochure touristique et guide de navigation du lac de Saint-Pardoux



Dans le cadre du plan de gestion du lac de Saint-Pardoux, il a été décidé en accord avec le service communication du Conseil Départemental (*propriétaire du lac de Saint-Pardoux*) de réaliser une brochure touristique détaillant notamment le nouveau plan de navigation du lac.

Éditée à 1 500 exemplaires et distribuée à la Fédération, à la Maison du lac de Saint-Pardoux et lors des salons pêche et autres manifestations, cette brochure a pour vocation de donner toutes les informations pêche aux touristes et visiteurs du lac voulant s'adonner à la pratique de la pêche.

Brochure touristique du lac de Vassivière

Afin de valoriser l'ensemble des actions entreprises dans le cadre du plan de gestion du lac de Vassivière, nous avons réalisé en collaboration avec l'Office de Tourisme le lac de Vassivière et la Fédération de Pêche de la Creuse, un dépliant à vocation touristique.

Ce guide a été réalisé et édité fin 2018 à 3 000 exemplaires avec pour objectif une distribution massive lors du CNPL de Clermont-Ferrand 2019. Il offre une vision globale des actions entreprises sur le lac dans le courant de l'année ainsi qu'un glossaire des hébergeurs qualifiés « hébergements pêche » sur le territoire du lac.



Lettre d'information à destination des AAPPMA et des Pêcheurs

« La Lettre des Pêcheurs Associatifs » tout d'abord destinée à la communication interne auprès des AAPPMA est dorénavant diffusée de façon dématérialisée à l'ensemble des pêcheurs haut-viennois par

ANIMATION – PROMOTION COMMUNICATION



courriel (pour les pêcheurs ayant renseigné leur adresse sur cartedepeche.fr), et partagée sur la page Facebook de la Fédération et le site internet fédéral. 3 numéros (dont une édition spéciale) ont été édités en 2018. Une version papier (500 exemplaires de chaque numéro) a également été distribuée chez les détaillants d'articles de pêche de la Haute-Vienne pour mettre à disposition des pêcheurs : Manucentre, Pacific Pêche, Decathlon, Multipêche 87 et Demars (Limoges) ; Le Poisson Soleil (Panazol) ; Decathlon (Le Vigen) ; Europêche (Saint-Junien) ; Deux Eaux (Saint-Yrieix-la-Perche) ; Bellac Pêche Passion (Bellac) ; Sport Détente (Châlus).

Stratégie Web

Site Internet

Suite à la refonte de notre site internet en mars 2016, nous nous efforçons de maintenir le site à jour et le gérons en interne. Actualités, photos de couverture, rubriques etc. sont régulièrement mises à jour pour alimenter le site internet et lui offrir une meilleure visibilité. Le site dispose également d'une horloge et d'un agenda mettant en avant les grands rendez-vous à venir.

Des cartes interactives sont également disponibles pour permettre aux visiteurs de mieux situer les différents parcours de pêche. Nouveauté cette année, une carte évolutive de l'ensemble de la Vienne en 2^{de} catégorie piscicole a été mise en ligne. L'ambition de cet outil est d'être le plus exhaustif possible pour répondre à tous les besoins des pêcheurs hauts-viennois (parcours carpes de nuit, mises à l'eau, postes de pêche partagés etc.).

Ce site est adaptable en fonction des écrans : ordinateur, smartphone, tablette (site « responsive »).

Rendez-vous sur : www.federation-peche87.com

Facebook

Aujourd'hui, Facebook est un média indispensable pour une association telle que la nôtre : il nous offre un rayonnement national. Les 18-29 ans représentent la part la plus importante des utilisateurs de Facebook, soit le public que nous cherchons à séduire et à amener au bord de l'eau. Les 30-65 ans, public que nous cherchons à pérenniser, sont eux aussi de plus en plus actifs sur le réseau social. Cet outil de communication nous permet d'interagir avec un large public et de véhiculer un important panel d'informations.

A ce jour, nous disposons de plus de 4 220 abonnés à notre page, ce qui représente une hausse de plus de 14 % par rapport à 2017. Cette page a pour vocation le dialogue avec les pêcheurs : partage d'actualités, diffusion d'informations, contact par message etc.

Notre présence sur ce réseau social nous permet d'établir une interaction directe avec les pêcheurs et de pouvoir partager plus facilement les actualités de la pêche associative. En moyenne, ce sont deux à trois publications qui sont postées par jour sous des thématiques récurrentes identifiables telles que [PÊCHE], [AAPPMA], [DÉVELOPPEMENT], [HALIEUTISME], [AMÉNAGEMENT], [ENVIRONNEMENT], [EAU], [MILIEUX AQUATIQUES], [PARTENARIAT], [SALON], [CONCOURS], etc.

Les publications comportant plusieurs photos sont dorénavant partagées sous forme de vidéos, plus attractives pour les abonnés. Quant à la chronique pêche de France Bleu Limousin elle est publiée de façon récurrente chaque semaine (le lundi matin).

ANIMATION – PROMOTION COMMUNICATION

La mascotte GLOOPS est toujours à l'honneur pour rythmer les saisons et souhaiter un événement (*Halloween, Carnaval, Fête Nationale, Pâques, etc.*). Cette publication humoristique est très appréciée.

Nombre de ces publications sont partagées ou « likées » par des partenaires institutionnels, nous offrant un rayonnement national (*Agences de l'eau, Association Régionale Nouvelle-Aquitaine, Conseil départemental, Communautés de communes, associations de pêcheurs, Fédérations départementales, etc.*).

Nous invitons les AAPPMA à créer leur page afin que nous puissions faire passer les actualités de chacune de manière plus fluide. Certaines AAPPMA ont franchi le pas cette année sous les conseils de la Fédération (*retrouvez la liste des pages Facebook d'AAPPMA sur le site fédéral*) tandis que d'autres avaient déjà créé leur page. N'hésitez pas à contacter Aurélie LAURENSEN qui se fera un plaisir de vous aider dans la création de celle-ci.



Pensez à « liker » notre page : facebook.com/federation.peche.87

Instagram

Instagram est un réseau social qui permet de partager uniquement des photos accompagnées d'une légende. Ce média où les hashtag # sont rois, est utilisé par une cible jeune. Notre compte créé en mai 2017 nous permet d'avoir un rayonnement national voire international, et de toucher également des non-pêcheurs. Le but de cette page est de mettre en avant le département de la Haute-Vienne, un remarquable territoire de pêche, auprès de notre cœur de cible : les jeunes adultes de 18-25 ans.

Les « followers » (*suiveurs*) sont invités à taguer notre page sur leurs photos avec le #fdpeche87. A ce jour, nous comptabilisons 105 publications pour 334 abonnés qui suivent nos actualités. Notre page demande à être plus enrichie (*une publication par jour*) afin d'affirmer notre présence sur les réseaux sociaux. Une stratégie à travailler pour les années à venir, cette activité étant très chronophage.

Suivez-nous sur Instagram : instagram.com/federation.peche.87

Youtube

Créée en novembre 2017, notre chaîne Youtube compte à ce jour une trentaine de vidéos, une cinquantaine d'abonnés et comptabilise un peu plus de 12 450 vues. Cette chaîne qui demande à être alimentée régulièrement a été lancée dans le but d'informer les pêcheurs sur les différentes actions de la Fédération. Elle sera développée dans les années à venir, cette activité étant très chronophage.

Être présents sur Youtube (*site leader de la vidéo en ligne*) nous permet notamment de toucher la jeune génération (*cœur de cible*) adepte du visionnage de vidéos. Elle nous offre également la possibilité d'accroître notre notoriété et permet d'attirer l'attention sur notre département, nos secteurs de pêche et donner l'envie de pêcher.

Vidéotheque et phototheque

Projet Jean DESMAISON productions

Courant 2017, il a été décidé d'engager un prestataire externe pour réaliser des supports de communication visuels. Cette mission comprenait la conception, la production et la réalisation de

ANIMATION – PROMOTION COMMUNICATION



supports vidéo destinés à la présentation et la promotion de la Fédération. Un projet comprenant : un film institutionnel de présentation de la Fédération, une animation vidéo de l'Assemblée Générale 2018, la préparation d'une communication vers le grand public et la création d'une photothèque HD.

En 2018, il a été décidé de reconduire notre collaboration avec Monsieur Jean DESMAISON sur un contrat de 3 ans (de 2018 à 2021). Ce projet comprend la réalisation de 3 films d'Assemblée Générale relatifs au rapport d'activité annuel, d'un film à destination des présidents d'AAPPMA, d'un film à destination de nos partenaires institutionnels, d'un film à destination des non-pêcheurs, et de l'alimentation continue de la banque d'images photo et vidéo avec notamment la création de mini-clips visant à alimenter notre chaîne YouTube et nos réseaux sociaux.



Photothèque

La photothèque s'enrichit d'années en années, avec la mise à disposition de photographies professionnelles haute-définition ainsi que des prises d'images systématiques lors des stages de pêche, manifestations, déplacements techniques etc.

Vidéothèque

La vidéothèque (environ 60 titres) est à la disposition des AAPPMA pour une assemblée générale, un salon, une soirée thématique ou toute autre manifestation pêche, à la Fédération.

Partenariats

Dons de lots

Tous les ans, la Fédération est sollicitée par d'autres associations ou structures pour des dons de lots distribués lors de manifestations, tombolas, concours etc. Courant 2018, il a été décidé de mettre fin à ce type de partenariats.

Participation publicitaire

La Fédération est partenaire d'événements et d'associations au niveau local en tant qu'annonceur. Ces participations publicitaires nous donnent une visibilité au niveau local grâce aux annonces publiées ou outils de communication utilisés, tout en offrant l'avantage de soutenir des associations dynamiques. Un double gain pour cet engagement de la Fédération.

En 2018, nous avons donc réalisé un encart publicitaire dans le programme distribué lors des Bandafolie's, auprès d'un peu plus d'un millier de spectateurs. Cette participation nous permet de mettre en avant la Fédération, lors d'un rendez-vous incontournable de convivialité en Limousin.

ANIMATION – PROMOTION COMMUNICATION

Bestoofish

Notre partenariat avec le site BestooFish, instauré en mars 2016, s'est poursuivi en 2018. La vocation de BestooFish est de créer un réseau de professionnels pour échanger et partager la passion de la pêche. Ce partenariat nous permet d'avoir une visibilité gratuite sur le site et de promouvoir nos parcours dans la France entière. En échange nous donnons à BestooFish une visibilité sur notre site et notre page Facebook.

Application pour smartphone Android « Pêche App'87 »

Pour des raisons d'organisation interne et de priorisation des missions nous avons choisi de désactiver l'application « Pêche App'87 » pour l'année 2018, elle sera de nouveau disponible dans le courant de l'année 2019.

Outils de communication et prêt de matériel

Outils de communication mis à votre disposition

Les différents panneaux de présentation et roll-up informatifs et explicatifs destinés aux salons, initiations, stages de pêche, animations ainsi que le simulateur de pêche et le bassin de démonstration sont à votre disposition pour vos diverses manifestations pêche.

Suite à l'évolution de la charte graphique et la vétusté de ces supports, il a été décidé de renouveler les roll-up courant 2019. Deux jeux seront réalisés : l'un à la disposition des AAPPMA, l'autre pour les manifestations de la Fédération.

Barnums

L'achat de deux nouveaux barnums violets estampillés « Génération Pêche » a été fait en 2017. Ces barnums de 3 mètres par 3 mètres disposent de 4 murs amovibles et sont à la disponibilité des AAPPMA pour leurs manifestations.

Simulateur

Le simulateur de pêche devenu obsolète depuis son achat en 2010 (*pannes récurrentes, matériel lourd et peu pratique pour le prêt, etc.*) a été renouvelé en 2018 suite à une décision prise fin 2017. Ce nouveau dispositif, très apprécié des AAPPMA et indispensable lors des diverses animations fédérales, est aujourd'hui plus facilement transportable et maniable. Cet achat (*simulateur, écran, cannes et moulinets*) a été possible grâce à une subvention accordée par la Fédération Nationale de la Pêche en France.

Objets promotionnels

Chaque année, des objets promotionnels avec le logo fédéral sont réalisés. Ils sont très appréciés lors des différentes manifestations : salons, concours, compétitions diverses, etc.

ANIMATION – PROMOTION COMMUNICATION

La Fédération a fait appel à un prestataire externe pour faire réaliser des sacs, des stylos et autres objets déclinés aux couleurs de la charte graphique ; ainsi que des clips extensibles (*boutons service*) accessoires de pêche très appréciés. D'autres objets publicitaires (*stylos, set post-it et blocs-notes*) ont été réalisés dans un but institutionnel à destination de nos partenaires.

Une commande exceptionnelle de casquettes logotées (*90 pièces*) a été faite dans le cadre des stages de pêche. Ces casquettes ont été remises à l'ensemble des jeunes participants aux stages organisés afin de véhiculer l'image de la Fédération lors de ces actions.

Ces objets promotionnels sont distribués auprès des AAPPMA, des écoles lors de nos interventions et à nos partenaires lors de manifestations organisées par la Fédération (*salons, réunions, assemblées, etc.*).

Enfin, comme chaque année dans le cadre du Critérium Jeunes Pêcheurs, la Fédération a offert un trophée à chaque catégorie : espoirs, cadets et plaisirs. Soit un total de 90 trophées remis aux AAPPMA organisatrices. A cela s'ajoutent, tous les ans, des objets et trophées estampillés « Club Halieutique Interdépartemental » envoyés gratuitement à chaque Fédération.

Identité visuelle

Évolution de la charte graphique

Suite à l'évolution de la charte graphique et du logo au niveau de la Fédération nationale, nous avons adapté tous nos outils de communication en conséquence (*papier en-tête, cartes de visite, signatures mail, plaquette de présentation institutionnelle etc.*).

Nous invitons fortement les AAPPMA à adopter cette identité visuelle dans l'optique de l'homogénéisation de notre communication. N'hésitez pas à vous rapprocher de nous pour adapter votre logo à la nouvelle charte graphique. Certaines AAPPMA ont déjà fait cette démarche au cours des années 2017 et 2018.

La Fédération départementale est votre partenaire privilégié pour vous accompagner dans votre démarche de développement.

Évènementiel

Inauguration de la Frayère de Roche

Le mercredi 16 mai 2018, la Fédération a organisé l'inauguration d'une frayère à brochet restaurée en début d'année sur les bords de Vienne à Saint-Junien (*lieu-dit Roche*).

Réunis en bords de Vienne de nombreux acteurs institutionnels, politiques et environnementaux ainsi que de nombreux représentants de la pêche associative étaient réunis autour de Monsieur Paul DUCHEZ, Président de la Fédération, pour juger de la pertinence de ces réalisations et ont salué et apprécié l'importance de ces initiatives.

Une pêche à l'électricité démontrant la présence d'alevins de brochets a notamment été réalisée avant que l'ensemble des invités soient conviés autour d'un buffet. Cet évènement a également été l'occasion pour Monsieur Jean-Christophe BOIREAU, Secrétaire fédéral, de présenter l'ambitieux plan de développement de la Vienne en seconde catégorie.

ANIMATION – PROMOTION COMMUNICATION

Réception de travaux au ruisseau de Chaud

La Fédération a réalisé des travaux de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Chaud (*affluent rive gauche de la Vienne - Commune de Nedde*).

Dans ce cadre, le 7 décembre 2018, une réception de travaux avec une présentation détaillée des réalisations et de leur impact eu lieu en présence des nombreuses parties prenantes de ce projet, suivie par un échange autour d'un buffet.

Communication presse

17 communiqués de presse et 3 dossiers de presse ont été réalisés en 2018. Ouvertures de la pêche selon les espèces, événements importants, animations ... toutes les actualités de la Fédération sont communiquées afin d'informer au mieux les pêcheurs, les institutions et le grand public.

La pêche est un sujet très relayé dans la presse écrite, à la radio et également à la télévision. La Fédération est souvent sollicitée pour des sujets divers (*sécheresse, animations, ouvertures, etc.*) ou des directs en plateau.

Pour la deuxième année consécutive, la Fédération a participé à la conférence de presse du lancement de la saison touristique de Vassivière en présence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE, Vice-Président de la Région et Président du Syndicat mixte le Lac de Vassivière.

Fin janvier 2018, l'équipe de tournage de SEASON'S Hebdo a choisi la Haute-Vienne pour réaliser son émission.

Au programme pour David CHAIGNON, présentateur vedette de la chaîne : street-fishing sur la Vienne dans la traversée de Limoges, pêche en float-tube sur le réservoir fédéral (*étang Rénier*) et pêche en bateau sur le lac de Vassivière. Cette émission d'environ 30 minutes a été diffusée le 23 février 2018 à 19H30.

Revue de presse

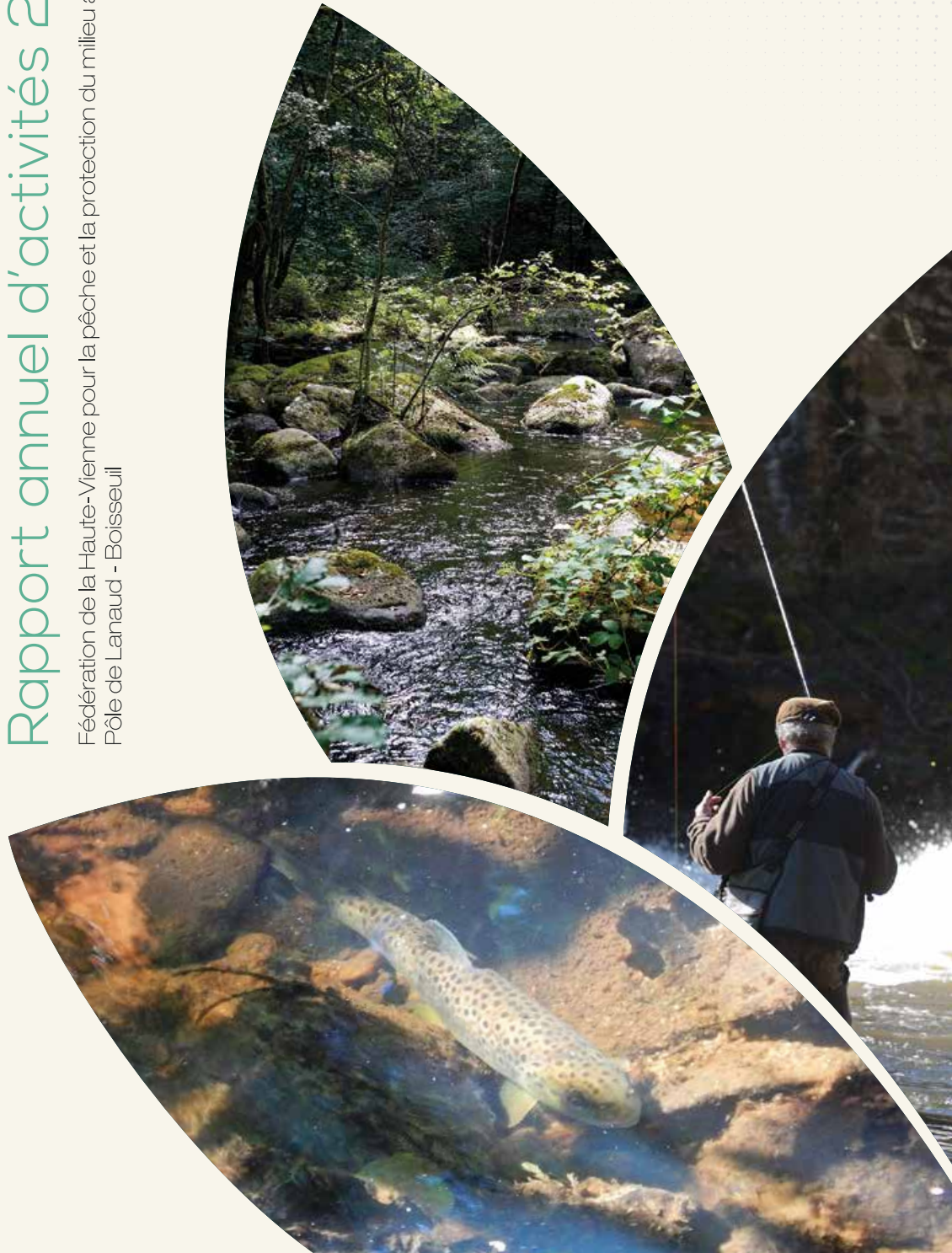
La revue presse créée en 2010 permet de rester informé sur la sphère de la pêche associative. Elle offre la possibilité de se tenir au courant de tous les articles relatifs à la pêche, qui paraissent dans la presse (*départementale, régionale et nationale*) : manifestations, travaux sur cours d'eau, compte-rendu d'assemblées générales, etc.

Cette revue de presse est relayée de manière hebdomadaire sur la page Facebook (*en fonction de l'actualité*) et de manière mensuelle par mail aux AAPPMA.

BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

Rapport annuel d'activités 2018

Fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Pôle de Lanaud - Boisseuil





BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

LES EMPOISSONNEMENTS EN 2018

La Fédération a poursuivi son effort d'empoissonnement en le maintenant à un niveau élevé. Chaque année, la Fédération consacre une enveloppe importante à cette activité.

Cette politique doit cependant prendre en compte les connaissances disponibles concernant les milieux empoissonnés, la fréquentation des plans d'eau et des barrages, la productivité possible de ceux-ci, le prélèvement par les pêcheurs ainsi que l'évolution des ressources piscicoles et financières.

Ainsi et compte tenu des bonnes reproductions observées sur les plans d'eau et lacs de barrages au printemps 2018, les empoissonnements sur ces derniers ont été ajustés.

Les plans d'eau

La Fédération assure la gestion halieutique et piscicole de 17 plans d'eau « généralistes » :

- 5 échappent en partie à la réglementation générale de la pêche « La Croisille-sur-Briance », « Bessines-sur-Gartempe », « Rochechouart », « Saint-Sornin-Leulac » et « Peyrat-le-Château » ;
- 3 plans d'eau dits « spécialisés » à savoir le « carpodrome du Rochelot », « parcours enfant du Rochelot » et le « réservoir mouche de Rénier ».

Le carpodrome du Rochelot a bénéficié d'un déversement de 150 kilos de carpes (*de 500 grammes à 2 kilos*). Le parcours enfants a quant à lui reçu 20 kilos de gardons. La fréquentation du site est plutôt bonne et stable.

L'étang Rénier, réservoir de pêche à la mouche, a bénéficié d'un premier déversement de 400 kilos de truites fario et arc-en-ciel d'un poids compris entre 800 grammes et 2 kilos. Un complément de 50 kilos a été effectué en janvier et en mars.

Les plans d'eau « généralistes » ont reçu 10 455 kilos de poissons (*essentiellement des carpes, des gardons et des tanches*) dont 2 275 kilos de truites arc-en-ciel, soit plus de 11 040,58 € concernant cette espèce.

Compte tenu de la sécheresse qui a frappé le département cet été et cet automne, les vidanges prévues n'ont pas pu avoir lieu. Seuls les plans d'eau de La Pouge et d'Uzurat ont pu, par dérogation, être vidangés. Les poissons récupérés lors de la vidange d'Uzurat ont été déversés sur la Vienne à Limoges. Ceux issus de la vidange de La Pouge, ont été déversés dans le lac de Saint-Pardoux, sauf les carpes qui ont rejoint les barrages de la Maulde. Près de 7 tonnes de poissons ont ainsi été récupérées.

Au total, pour l'ensemble des plans d'eau du département, près de 11 tonnes de poissons ont donc été déversées pour un montant de 51 748,58 €.

Les barrages

Ce sont 9 655 kilos qui ont été répartis sur l'ensemble des barrages, pour un montant de 44 301,13 €.

BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

Cependant, certains barrages n'ont pas été empoissonnés cette année, dans l'attente du schéma de développement du loisir pêche qui devra définir des orientations de gestion sur certains d'entre eux.

Il est à noter la récupération et le déversement de près de 3,5 tonnes de carpes issues de la vidange du plan d'eau de La Pouge et déversées sur les barrages de la Maulde.

Concernant le lac de Saint-Pardoux, l'enveloppe consacrée aux achats de poissons a été de 24 127 € avec une participation de la part du Conseil Départemental. En volume, cela représente 2,5 tonnes de gardons, 600 kilos de perches et 500 kilos de brochets.

L'empoissonnement initialement prévu sur le lac de Saint-Pardoux a été revu à la baisse compte tenu des bonnes reproductions constatées sur le lac cette année.

La coopération exceptionnelle que nous entretenons avec le Conseil départemental et ses services concernant le développement piscicole et halieutique du lac se poursuit.

Les parcours de loisir

Quinze parcours loisir sont répartis sur le département de la Haute-Vienne. Toujours très appréciés des pêcheurs locaux, ils bénéficient de trois déversements de 60 kilos de truites, hormis le parcours de Marval, plus petit que les autres qui ne reçoit que 30 kilos par déversement.

Nous y avons donc déversé en 2018, 2 610 kilos de truites arc-en-ciel au total pour une valeur de 12 666,33 €.

Alevins et truitelles fario

La Fédération a également participé à l'achat de 46 250 alevins et truitelles fario souche Haute-Vienne, et 30 000 alevins et truitelles de fario des différentes souches Isle en complément des commandes des AAPPMA, pour un coût global de 6 759,80 €.

Aides aux AAPPMA

Par décision du Conseil d'Administration, l'enveloppe « poissons » destinée aux AAPPMA qui n'ont pas de plan d'eau, a été remplacée en 2018 par une mesure plus incitative à savoir un abondement à hauteur de 50 % des commandes d'empoissonnement de ces AAPPMA (*hors alevins et truitelles*), avec un plafond de 200 €.

Pour exemple, une AAPPMA qui commanderait pour 200 € de poissons, pourrait recevoir une aide de 100 € de la part de la Fédération. Une AAPPMA qui en commanderait 1000 € se verrait attribuer une aide maximum de 200 €.

L'enveloppe globale s'élève à 2 526.6 €, de nombreuses AAPPMA ne nous ayant pas communiqué leur empoissonnement pour une éventuelle participation.

BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

LES EMPOISSONNEMENTS RELATIFS AUX VIDANGES 2018

Au total sur l'année 2018 et comme indiqué précédemment, la Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, a participé à deux vidanges sur le département.

Vidange du plan d'eau d'Uzurat le 27 juillet 2018

Espèces	Quantités	Destination du poisson
Brochets, sandres et perches	200 kg	- La Vienne à Limoges : brochets, sandres, perches, gardons et brèmes ; - Plan d'eau de Bessines-sur-Gartempe : 185 kilos de carpes.
Gardons, brèmes	475 kg	
Carpes	185 kg	
Equarrissage	150 kg	
Total	1 010 kg	

Vidange du plan d'eau de La Pouge le 8 novembre 2018

Espèces	Quantités	Destination du poisson
Gardons	171 kg	- Barrages de la Maulde : 3 403 kilos de carpes ; - Lac de Saint-Pardoux : carnassiers, gardons, grémilles et brèmes.
Carpes	3 403 kg	
Carnassiers	232 kg	
Brèmes, grémilles	2 735 kg	
Equarrissage	600 kg	
Total	7 141 kg	

Pour conclure, les vidanges de plans d'eau ont permis cette année encore la récupération d'une importante quantité de poissons qui a servi à empoissonner des plans d'eau et barrages gérés par la Fédération, mais également des parcours en rivière. Cela a représenté plus de 7 tonnes de poissons pour une valeur estimée à plus de 26 000 €.

La Fédération remercie l'ensemble des bénévoles qui ont apporté leur aide lors de ces événements.



BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

BILAN GLOBAL 2018

Espèces	Quantités	Prix	Total (€)
Carpes (0 à 5 kg)	2 840 kg	2,42 €/kg	6 872,80 €
Carpes (6/8 kg)	475 kg	4,42 €/kg	2 099,50 €
Gardons	8 040 kg	5,19 €/kg	41 727,60 €
Tanches	550 kg	5,19 €/kg	2 854,50 €
Ables de Heckel	250 kg	5,59 €/kg	1 397,88 €
Brochets	1 775 kg	11,90 €/kg	21 122,50 €
Black bass	20 kg	18,57 €/kg	371,40 €
Sandres	65 kg	18,53 €/kg	1 204,45 €
Perches	600 kg	8,67 €/kg	5 202,00 €
Goujons	60 kg	18,70 €/kg	1 122,00 €
TAC portions	5 600 kg	4,85 €/kg	27 317,47 €
TAC Rénier	450 kg	7,39 €/kg	3 323,25 €
Truitelles et alevins	76 450 kg		6 759,80 €
Remboursements AAPMA			2 526,60 €
TOTAL	20 475 kg		123 843,87 €



BILAN DES EMPOISSONNEMENTS



Pour l'ensemble de ces opérations d'empoissonnements et d'alevinages gérées par la Fédération, le total s'élève à plus de 20 tonnes de poissons et 76 450 jeunes truites réparties sur tout le département.

Il faut ajouter également les quantités de poissons déversées par les AAPPMA pour l'ouverture ou en cours de saison.

La Fédération remercie le groupement des AAPPMA de Limoges pour sa participation à l'effort commun d'empoissonnement. En 2018, le groupement a contribué à hauteur de 1 000 € à l'achat de poissons à destination des barrages et plans d'eau du département.

Nous remercions également le Conseil Départemental pour sa participation aux efforts d'empoissonnement du lac de Saint-Pardoux à hauteur de 20 000 € en 2018 ainsi que la Région Nouvelle-Aquitaine qui aide ces soutiens d'effectifs à hauteur de 21 210 €.

Précision :

La différence entre le montant de ce bilan spécifique et celui affiché dans le bilan financier (239 954,82 €) est due aux déversements effectués sur les plans d'eau et barrages en janvier et février 2018 et normalement imputés au budget 2017, (*Saint-Pardoux notamment pour 35 000 € et autres plans d'eau et barrages*) et aux cessions de poissons (*refacturation des commandes des AAPPMA*) pour plus de 36 000 €. Ainsi, ce sont plus de 15 tonnes de poissons qui ont été déversées en début d'année et qui auraient dû apparaître sur le budget empoissonnement 2017.

De même, sur les 123 843,87 € de budget empoissonnement 2018, une imputation apparaîtra sur le bilan financier de 2019 (*poissons livrés en janvier et février 2019*).

Entre le 01/01/2018 et le 31/12/2018, ce sont 29 397 kg de poissons qui ont été déversés.



BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

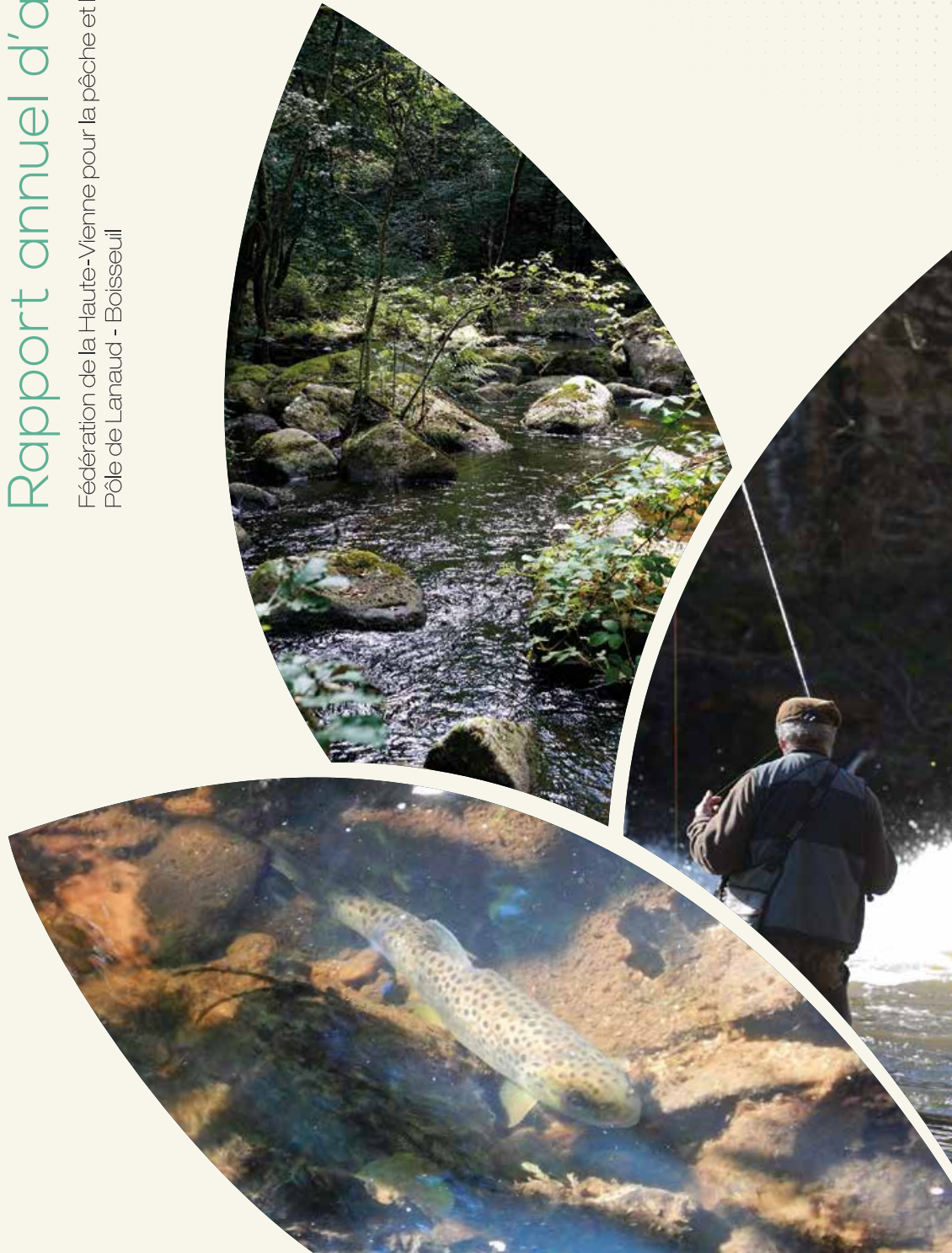




BILAN FINANCIER

Rapport annuel d'activités 2018

Fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Pôle de Lanaud - Boisseuil



BILAN FINANCIER

LA VENTE DES CARTES

Tous types de cartes confondus, 15 537 cartes de pêche ont été vendues en Haute-Vienne en 2018. Cela représente une baisse sensible de 4,4 % par rapport à l'exercice précédent (16 260 en 2017).

Il s'agit d'une diminution très préoccupante, dans la continuité de la mauvaise série des deux années précédentes (près de 10 % de perte sur les 3 dernières années).

Les conditions météorologiques 2018 n'ont une nouvelle fois pas épargné notre loisir favori : pluies très fortes en début d'année ayant entraîné des crues importantes au printemps, très faible pluviométrie entre juin et octobre qui a fait une nouvelle fois souffrir l'ensemble de nos cours d'eau lors de la période estivale.

Une analyse détaillée pour les différents types de cartes donne les informations suivantes :

Performance décevante des cartes « Interfédérale » et « Majeure » :

- 5 873 cartes « Interfédérale » (- 4,1 % vs 2017)
- 1 820 cartes « Majeure » (- 5,1 % vs 2017)

Cette baisse globale de 4,3 % des cartes annuelles, qui intervient après une baisse de près de 6 % en 2016/2017, est alarmante. En effet, les cartes « Interfédérale » et « Majeure » représentent la base de nos effectifs et elles génèrent la principale source de revenus de la Fédération.

Stabilité des cartes « Femme » / « Mineure » / « Découverte - 12 ans » :

Ces trois catégories de cartes n'ont pas significativement évolué en 2018 :

- 617 cartes « Découverte femme » (- 0,6 % vs 2017)
- 1 213 cartes « Mineure » (+ 2 % vs 2017)
- 2 393 cartes « Découverte - 12 ans » (- 1 % vs 2017)



BILAN FINANCIER

Augmentation des cartes « Hebdomadaire » et réduction des cartes « Journalière » :

- 574 cartes « Hebdomadaire » (+ 10 % vs 2017)
- 2 944 cartes « Journalière » (- 13,1 % vs 2017)

Comme en 2017, les cartes « Journalière », les plus sensibles aux aléas climatiques, ont connu une diminution sensible. Cette diminution a toutefois été partiellement compensée par une augmentation des cartes « Hebdomadaire ».

L'évolution négative actuelle des effectifs est une des préoccupations majeures de la Fédération. Elle l'amène à s'interroger sur la meilleure stratégie à adopter pour inverser cette évolution.

L'élaboration en 2019/2020 du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP) doit permettre d'identifier les leviers appropriés pour pérenniser nos effectifs, les faire progresser : travaux de protection du milieu aquatique local, communication moderne auprès du grand public (*utilisation des réseaux sociaux*), diversification de l'offre de pêche par la mise en place de nouveaux parcours de pêche généralistes et/ou spécialisés, actions de sensibilisation auprès du jeune public, etc.

15 500 cartes de pêche constituent un vivier important de pratiquants dont beaucoup d'autres fédérations départementales souhaiteraient pouvoir disposer. La Fédération Haut-Viennoise consacrera les prochaines années à définir et à mener les actions appropriées pour redonner un maximum d'attractivité à notre loisir favori, pour consolider la base des pêcheurs actuels et séduire de nouveaux pratiquants.

Tableau de la répartition des ventes 2018

Type de carte	2016	2017	2018	Variation 2017/2018	Répartition
Interfédérale	6 170	6 122	5 873	- 4,1 %	37,8 %
Majeure	2 006	1 917	1 820	- 5,1 %	11,7 %
Femme	677	621	617	-0,6 %	4 %
Mineure	1 211	1 189	1 213	+ 2,0 %	7,8 %
-12 ans	2 508	2 418	2 393	- 1,0 %	15,4 %
Hebdomadaire	527	522	574	+ 10,0 %	3,7 %
Journalière	3 492	3 387	2 944	- 13,1 %	18,9 %
Club Halieutique	81	84	87	+ 3,6 %	0,6 %
Offre d'Automne			16		0,1 %
Total	16 672	16 260	15537	- 4,4 %	100 %

BILAN FINANCIER

Vignette du Club Halieutique

Une baisse des ventes de 3,96 % cette année avec 5 960 timbres délivrés en 2018 contre 6 206 en 2017.

Club Halieutique
Interdépartemental

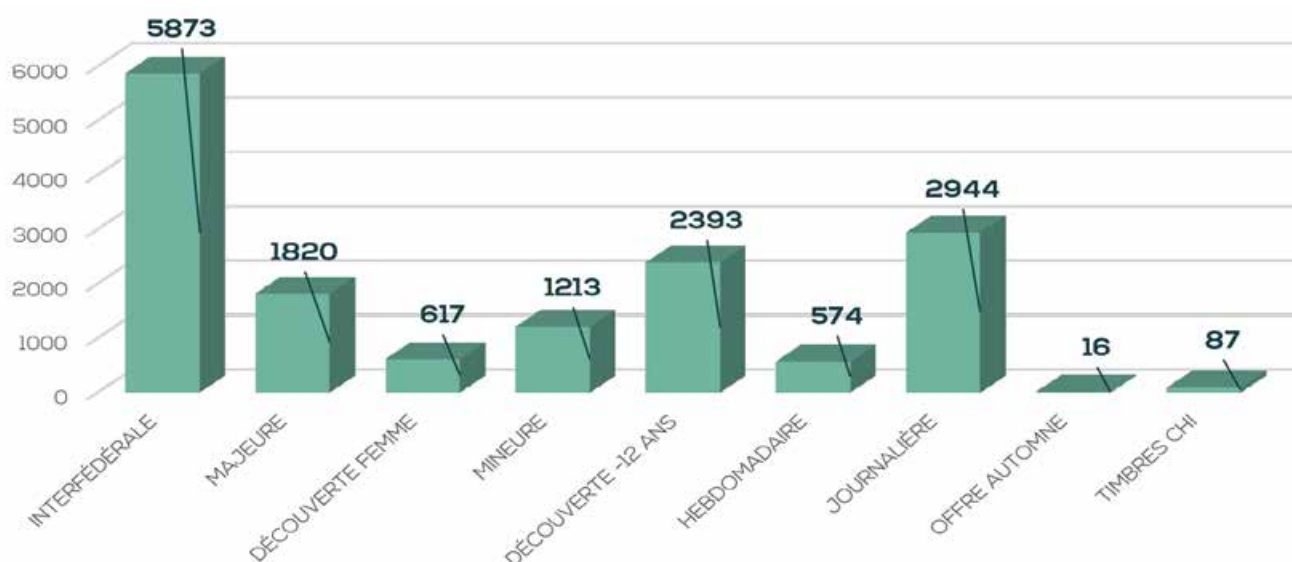


2018

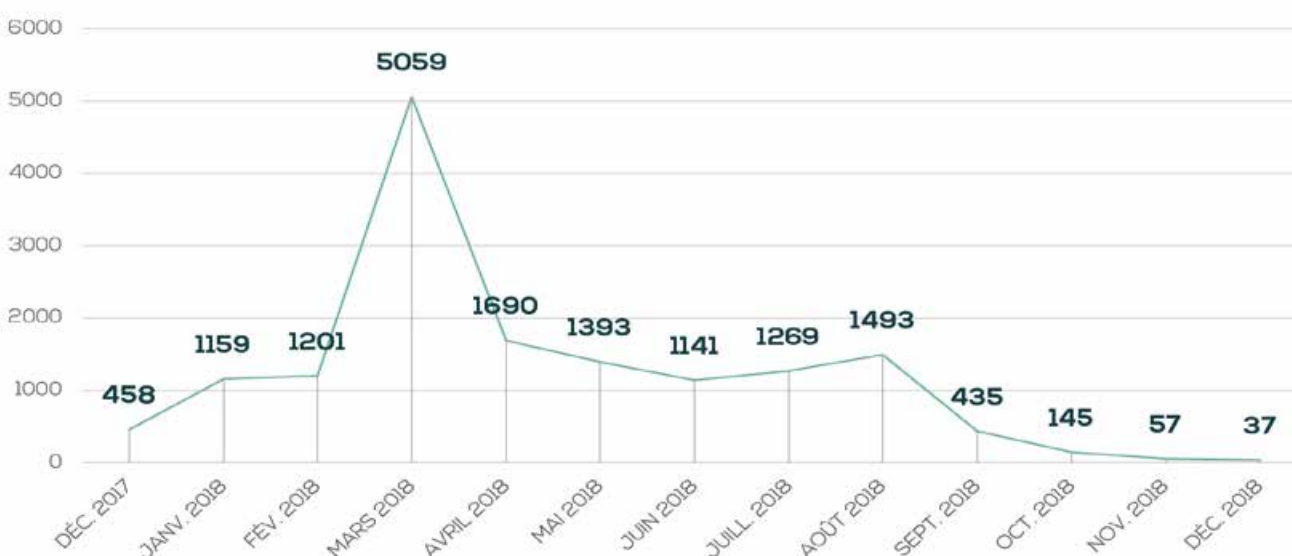
30 €

Timbre Halieutique	2016	2017	2018	Variation 2017/2018
Quantité	6 251	6 206	5 960	- 3,96 %

Graphique de la répartition des ventes 2018

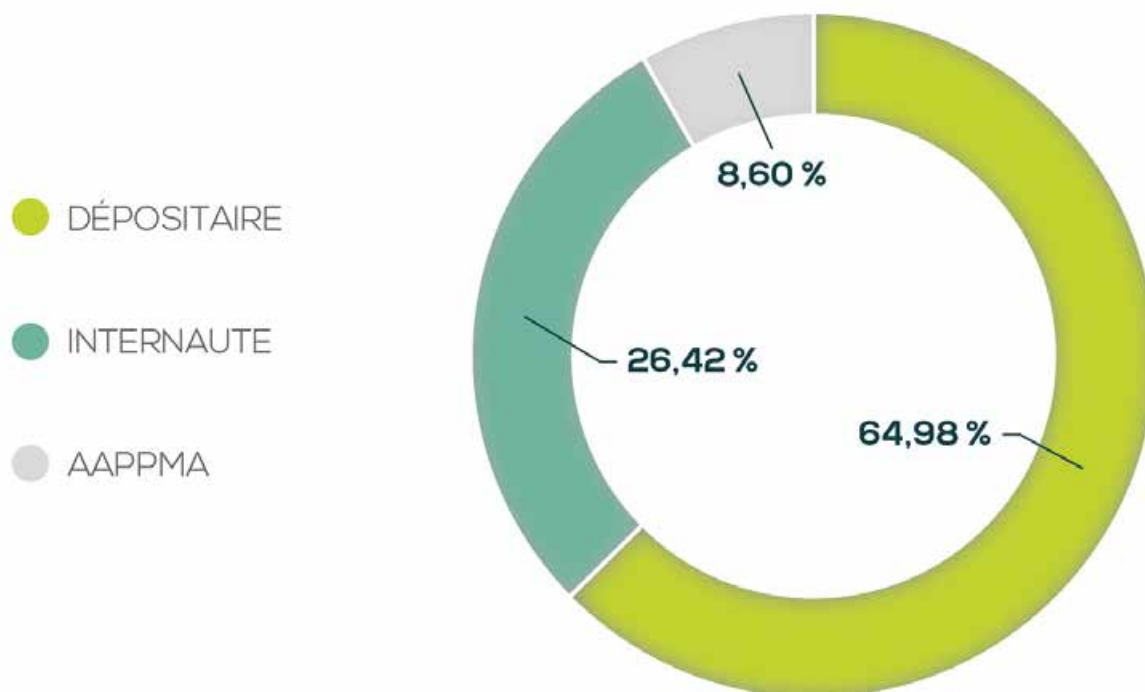


Graphique de la répartition mensuelle des ventes 2018

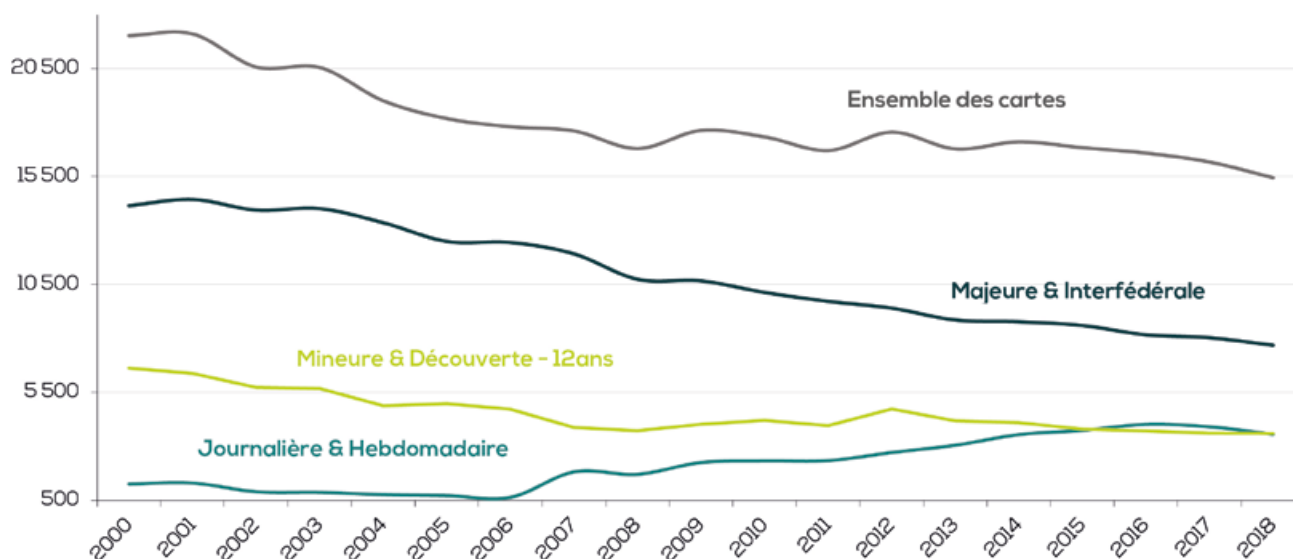


BILAN FINANCIER

Graphique de la répartition par points de vente en 2018

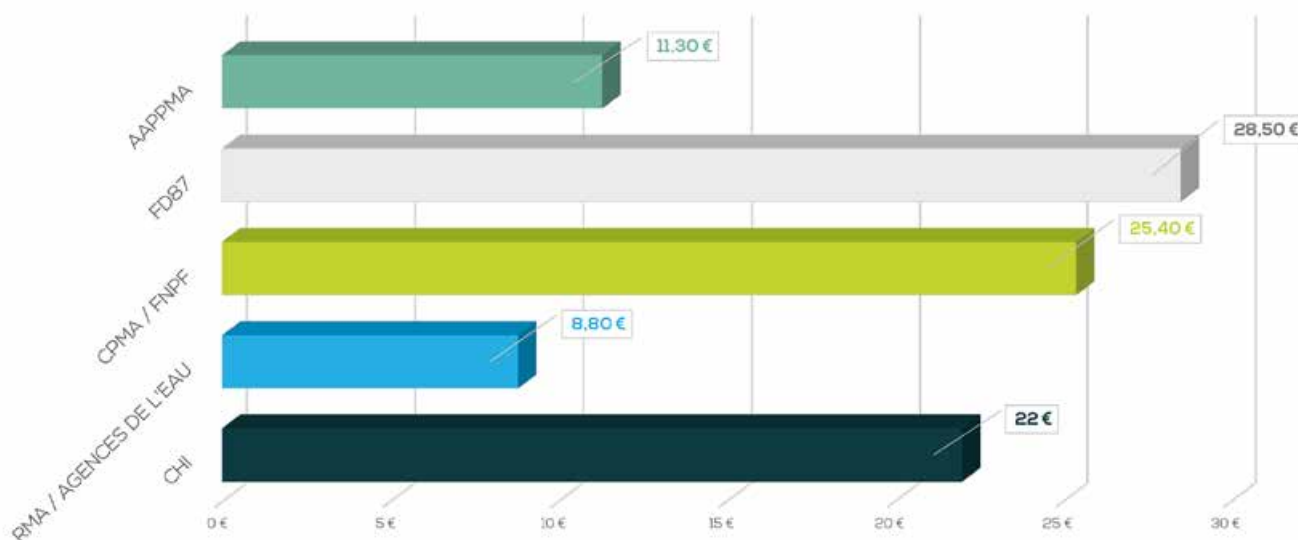


Graphique de l'évolution des ventes depuis 2000



BILAN FINANCIER

Carte complète, où va l'argent ?



- La cotisation pour les milieux aquatiques (CPMA) est la contrepartie financière revenant à la FNPF.
- La redevance pour protection du milieu aquatique (RMA) est versée à l'Agence de l'Eau.
- La cotisation halieutique interdépartementale (CHI) est versée au Club Halieutique.

BILAN ANNUEL DES AAPPMA

Pas de soucis majeurs avec les bilans annuels d'activités et financiers des AAPPMA reçus à ce jour (une vingtaine au 15 mars).

Quelques erreurs mineures dans les documents reçus : légères incohérences ou manques dans les bilans financiers, les tableaux d'alevinage, etc.

Il est de la responsabilité de chaque AAPPMA de fournir les documents les plus précis et les plus justes possibles. En effet, ces documents sont utilisés par la Fédération pour recenser l'ensemble des actions entreprises par les AAPPMA au cours de l'année passée, de mettre en valeur les principales réalisations.

Pour mémoire, les bilans d'activités doivent être transmis à la Fédération le 31 mars au plus tard. Merci donc aux AAPPMA qui ne l'auraient pas encore fait de transmettre rapidement les documents attendus.

BILAN FINANCIER DE LA FÉDÉRATION AU 31 DÉCEMBRE 2018

Au 31 décembre dernier, notre bilan de fonctionnement pour l'année 2018 laissait apparaître un très léger excédent d'environ 11 000 €.

BILAN FINANCIER

Ce résultat « équilibré » est le reflet :

- de dépenses en forte augmentation par rapport à 2017 : en 2018, les dépenses ont atteint environ 912 k€, versus 720 k€ en 2017, soit une augmentation de 25 % environ.
 - le poste « Achats » a augmenté en 2018. Les dépenses « Alevinage » ont fortement augmenté cette année notamment en raison d'un report significatif de livraisons concernant les lacs de Saint-Pardoux et Vassivière. Ces livraisons initialement prévues fin 2017 n'ont pu être réalisées que début 2018.
 - le poste « Services Extérieurs » a également fortement augmenté, en raison de nombreuses réalisations de travaux, notamment dans le cadre des CTMA.
 - le poste « Autres services extérieurs » est resté stable. La Fédération a notamment poursuivi ses actions de sensibilisation et de formation des Jeunes Pêcheurs.
 - les charges de personnel et les autres charges exceptionnelles sont restées stables.
 - concernant les autres postes de dépense, ils ont fait l'objet d'une attention régulière tout au long de l'exercice (*suivi des dépenses en temps réel tout au long de l'année avec le nouveau logiciel ZEENDOC*), ce qui a permis de parfaitement les maîtriser.
- de produits en forte augmentation par rapport à 2017 : En 2018, les produits ont atteint environ 923 k€, versus 718 k€ en 2017, soit une augmentation de 29 % environ.
 - les subventions d'exploitation ont augmenté.
 - les produits « subventions Agence de L'eau » et « subventions Collectivités locales » ont très fortement augmenté (+ 160 k€), notamment en raison : de finalisations ou d'avancés « travaux » importantes, notamment dans le cadre des CTMA ou de subventions significatives des collectivités pour soutenir les effectifs piscicoles.

La somme des subventions d'état ayant dépassé le seuil légal des 153 k€, la Fédération de Pêche a désormais obligation de faire appel à un Commissaire aux Comptes pour approuver ses résultats financiers. La désignation de ce Commissaire aux Comptes doit théoriquement intervenir au cours de l'Assemblée Générale du 30 mars 2019.

Les cotisations fédérales (- 2 %) ont baissé, en cohérence avec l'évolution de la vente de cartes de pêche. Les produits du Club Halieutique sont restés globalement stables. La somme des autres produits (*produits financiers, produits exceptionnels, transferts de charge*) est restée globalement stable.

Ce bilan équilibré est le reflet de la gestion saine mise en œuvre par la Fédération ces dernières années.

Dans les années à venir, l'objectif financier fédéral sera de maintenir cet équilibre en restant particulièrement attentif à toute évolution significative de nos recettes les plus significatives (*subventions de la FNPF, de l'Agence de l'eau, du Conseil régional & cotisations fédérales, etc.*).

BILAN FINANCIER

Dans le futur, la Fédération souhaiterait maintenir son niveau d'activités actuel tout en mettant en œuvre de nouveaux projets d'importance (*réhabilitation du siège, mise en valeur de la Vienne, déploiement du SDDL, etc.*). L'équilibre financier de la Fédération passera nécessairement par la recherche de nouveaux produits.

Compte de résultat synthétique au 31 décembre 2018

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE		
Charges		
	2017	2018
Achats	132 696,85 €	246 565,18 €
Services extérieurs	82 533,30 €	180 735,01 €
Autres services extérieurs	108 987,27 €	117 571,42 €
Impôts et taxes	5 012,19 €	11 532,66 €
Personnel et charges	297 508,88 €	311 018,09 €
Charges gestion courante	24 830,36 €	21 261,57 €
Charges financières	491,58 €	410,12 €
Charges exceptionnelles	56 178,53 €	5 181,54 €
Dotations aux amortissements	12 202,17 €	18 109,21 €
TOTAL	720 441,13 €	912 384,80 €

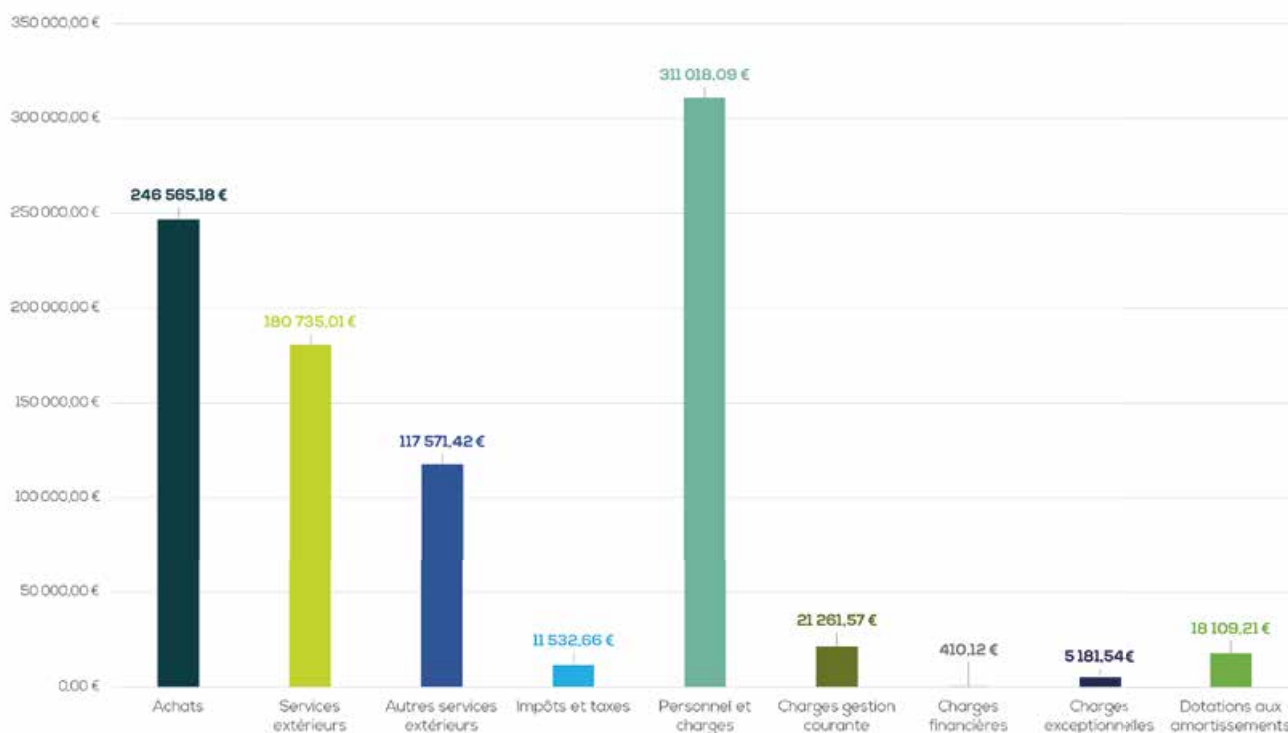
Produits		
	2017	2018
Cession de produits et prestations	31 947,53 €	43 714,30 €
Participations	3 000,00 €	2 000,00 €
Subventions	276 491,39 €	473 540,73 €
Autres produits de gestion	392 076,68 €	383 838,65 €
Produits financiers	6 729,57 €	6 289,27 €
Produits exceptionnels	6 504,55 €	11 788,40 €
Reprises	21,00 €	37,80 €
Transfert de charges	1 502,81 €	2 506,55 €
TOTAL	718 273,53 €	923 715,70 €

Résultat 2018	+ 11 330,90 €
----------------------	----------------------

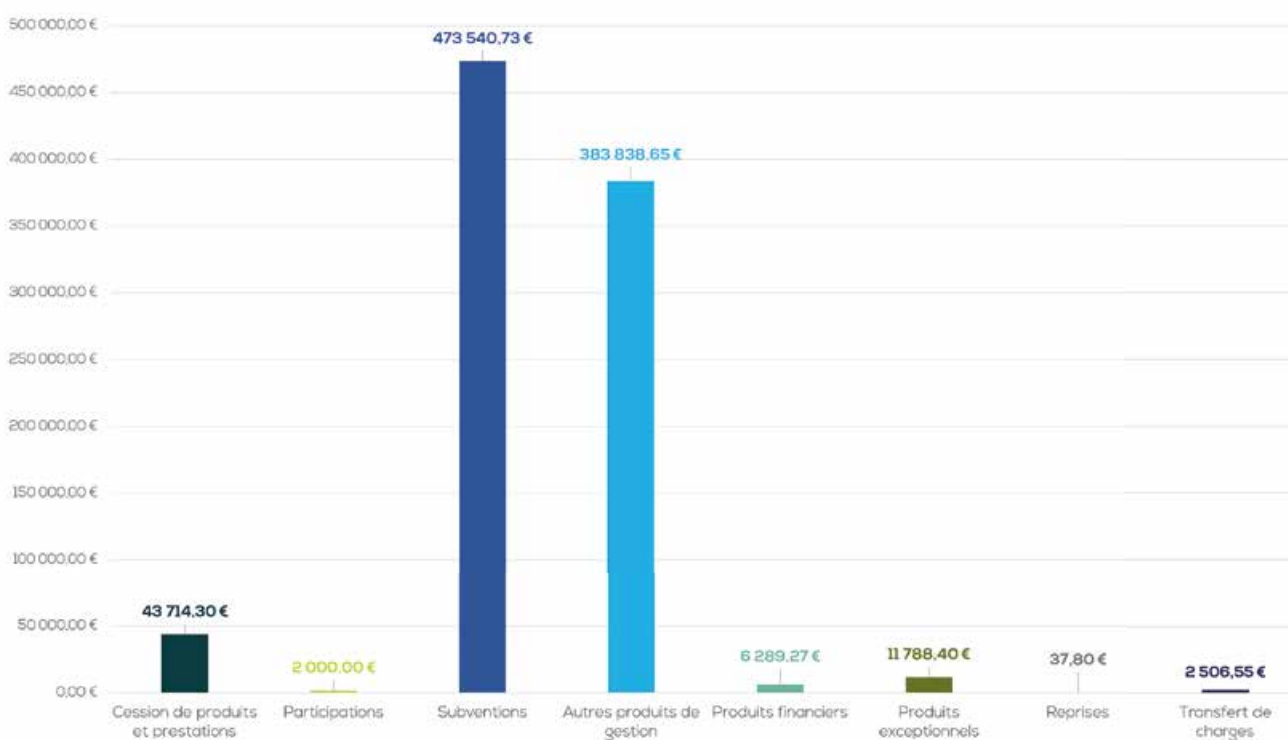
BILAN FINANCIER

Compte de résultat au 31 décembre 2018 (charges et produits)

Charges 2018



Produits 2018 :





BILAN FINANCIER



A l'actif :

Nous enregistrons une augmentation de la valeur nette de l'actif immobilisé qui passe à 385 455,77 € et une réduction de l'actif circulant (*réduction de la trésorerie partiellement compensée par l'augmentation des créances*) qui atteint 1 420 542,38 €.

Au passif :

Nous avons enregistré des capitaux propres (1 524 135,40 €) en légère augmentation (*exercice fiscal excédentaire*) et des dettes à caractère normal (*factures restantes à payer*) relativement stables pour un montant de 277 014,90 € sur l'exercice.

Le bilan de l'année 2018 s'équilibre à **1 805 998,15 euros**.

Nous pouvons nous réjouir de la solidité financière de notre Fédération. Cette assise confortable pourra nous permettre dans le futur de mener des projets pour optimiser/améliorer le fonctionnement de notre Fédération.

2019 marquera notamment le début des travaux de rénovation du siège de la Fédération de Pêche de la Haute-Vienne. L'objectif de cette rénovation sera d'offrir aux salariés de la Fédération et à l'ensemble des pêcheurs de la Haute Vienne un outil de travail moderne, cohérent avec la nouvelle organisation mise en place début 2018. Ce projet améliorera l'efficacité de l'équipe fédérale et facilitera la réalisation de l'ensemble des projets d'envergure envisagés dans les prochaines années.

*Fédération de la Haute-Vienne
Pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique*

31, rue Jules Noël 87000 LIMOGES

TEL 05.55.06.34.77 FAX 05.55.31.30.37

DOCUMENTS FINANCIERS

EXERCICE 2018

—

SOMMAIRE

1 -	BILAN SYNTHETIQUE
2 -	BILAN DETAILLE ACTIF-PASSIF
3 -	BILAN DETAILLE ACTIF-PASSIF suite
4 -	COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE
5 -	DETAIL DES COMPTES DE CHARGES 60 - 61
6 -	DETAIL DES COMPTES DE CHARGES 62 - 63 - 64
7 -	DETAIL DES COMPTES DE CHARGES 65 - 66 - 67 - 68
8 -	DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS 70 - 74 - 75
9 -	DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS 76 - 77 - 79

BILAN SYNTHETIQUE AU 31.12.2018

ACTIF		
LIBELLE	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>		
IMMOBILISATIONS		
. INCORPORELLES	936,36	0,00
. CORPORELLES	384 519,41	361 588,31
<u>ACTIF CIRCULANT</u>		
. CREANCES ET OPTES RATTACHES	211 516,49	142 560,99
. REGULARISATIONS	17 010,12	18 393,92
. INSTRUMENTS DE TRESORERIE ET DISPONIBILITES	1 192 015,77	1 271 834,47
	1 805 998,15	1 794 377,69

PASSIF		
LIBELLE	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
. CAPITAL	1 507 109,44	1 509 277,04
. RESULTAT	11 330,90	-2 167,60
. SUBVENTIONS	5 695,06	4 397,66
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>		
. PROVISIONS POUR LITIGES	4 847,85	0,00
<u>DETTES</u>		
. DETTES FINANCIERES	26 687,06	37 016,22
. DETTES D'EXPLOITATION	245 827,84	245 854,37
. REGULARISATIONS	4 500,00	
	1 805 998,15	1 794 377,69

BILAN DETAILLE DE L'EXERCICE DU 01.01.2018 AU 31.12.2018

ACTIF		EXERCICE 2018			EXERCICE 2017	PASSIF		EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
		BRUT	AMORT.	NET					
ACTIF IMMOBILISE									
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
208100	LOGICIELS	38 780,15	37 843,79	936,36	0,00	CAPITAL		1 507 109,44	1 509 277,04
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						PATRIMOINE INTEGRE			
211000	TERRAINS. RIVES. PLANS D'EAU	319 959,56		319 959,56	311 725,86	RESULTAT DE L'EXERCICE			
212000	AGENCEMENT DES TERRAINS	24 202,00	4 809,96	19 392,04	21 322,83	RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT		11 330,90	-2 167,60
213100	BATIMENTS	367 622,37	367 622,37	0,00	0,00	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS			
213500	AGENCEMENT DES CONSTRUCTIONS	54 517,69	54 075,43	442,26	583,17	SUBV. D'INVESTISSEMENTS RECUES		7 360,00	12 994,96
215000	INSTALLATIONS TECHN. MAT. OUTIL.	82 661,92	74 595,04	8 066,88	2 164,71	SUBV. D'INVESTISSEMENTS INSCRITES		-1 664,94	-8 597,30
218200	MATERIELS DE TRANSPORT	94 913,81	81 052,42	13 861,39	18 348,89	AU RESULTAT			
218300	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	27 246,56	23 000,06	4 246,50	6 539,24	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
218400	MOBILIER	23 553,40	22 909,62	643,78	903,61	PROVISIONS POUR LITIGES		4 847,85	0,00
231000	IMMOBILISATIONS CORP. EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	EMPRUNTS			
238000	AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOS	17 907,00	0,00	17 907,00	0,00	EMPRUNT C.E. 30 000 €		12 228,87	18 227,92
TOTAL I à reporter		1 051 364,46	665 908,69	385 455,77	361 588,31	EMPRUNT C.E. 22 000 €		14 458,19	18 788,30
						TOTAL I à reporter		1 555 670,31	1 548 523,32

BILAN DETAILLE DE L'EXERCICE DU 01.01.2018 AU 31.12.2018 (suite)

ACTIF		EXERCICE 2018			PASSIF		EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
		BRUT	AMORT.	NET				
411	Report	1 051 364,46	665 908,69	385 455,77		Report	1 555 670,31	1 548 523,32
	ACTIF CIRCULANT					DETTES		
	CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	21 011,02	348,60	20 662,42				
	CREANCES D'EXPLOITATION					DETTES D'EXPLOITATION		
	FOURNISSEURS DEBITEURS	0,00		0,00	401	FOURNISSEURS	87 613,99	53 773,45
	FOURNISSEURS - ACOMPTES S/COMMANDES	3 562,80		3 562,80	404100	FOURNISSEURS SUR IMMOBILISATIONS	0,00	0,00
	ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	391,00		391,00	408100	FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	30 030,73	6 840,00
	PRODUITS DE GESTION A RECEVOIR	186 900,27		186 900,27	42	PERSONNELS ET COMPTES RATTACHES	19 868,65	57 819,69
					43	ORGANISMES SOCIAUX	21 566,85	41 270,61
					448600	ETAT - CHARGES A PAYER	4 602,83	1 359,34
512000 à 512500	CAISSE D'EPARGNE	958 372,89		958 372,89	461000	D/C INTERNET CARTES DE PECHE	308,00	44,00
					467000	CREDITEURS DIVERS	1 116,29	1 425,08
	CAISSE D'EPARGNE LIVRET	56 072,69		56 072,69	467200	TIMBRES HALIEUTIQUES A PAYER	832,00	618,00
	LA POSTE CPTÉ 21-22H	176 059,34		176 059,34	473110	TAXES PISCICOLES A PAYER	78 271,60	81 448,20
	CAISSE FEDERATION	1 510,85		1 510,85	473120	QUOTE PART AAPPMA	1 616,90	1 256,00
486000	REGULARISATION					REGULARISATION		
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				487000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	4 500,00	0,00
	TOTAL II	1 420 890,98	348,60	1 420 542,38		TOTAL II	250 327,84	245 854,37
TOTAL GENERAL		2 472 255,44	666 257,29	1 805 998,15		TOTAL GENERAL	1 805 998,15	1 794 377,69

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31.12.2018

CHARGES			
CLASSE	LIBELLE	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
60	ACHATS	246 565,18	132 696,85
61	SERVICES EXTERIEURS	180 735,01	82 533,30
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	117 571,42	108 987,27
63	IMPOTS ET TAXES	11 532,66	5 012,19
64	CHARGES DU PERSONNEL	311 018,09	297 508,88
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 261,57	24 830,36
66	CHARGES FINANCIERES	410,12	491,58
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 181,54	56 178,53
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	18 109,21	12 202,17
	TOTAUX CHARGES	912 384,80	720 441,13
	RESULTAT EXCEDENT	11 330,90	
		923 715,70	720 441,13

PRODUITS			
CLASSE	LIBELLE	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
70	CESSION PRODUITS ET PRESTATIONS	43 714,30	31 947,53
706	PARTICIPATIONS ET PRESTATIONS	2 000,00	3 000,00
74	SUBVENTIONS	473 540,73	276 491,39
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	383 838,65	392 076,68
76	PRODUITS FINANCIERS	6 289,27	6 729,57
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 788,40	6 504,55
78	REPRISES	37,80	21,00
79	TRANSFERTS DE CHARGES	2 506,55	1 502,81
	TOTAUX PRODUITS	923 715,70	718 273,53
	RESULTAT DEFICIT		2 167,60
		923 715,70	720 441,13

Contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite			
Personnel bénévole		4 257,00	
Total des charges		4 257,00	0,00

Bénévolat		4 257,00	
Prestations en nature			
Dons en nature			
Total de produits		4 257,00	0,00

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES AU 31.12.2018

COMPTE	LIBELLE	EXERCICE 2018		EXERCICE 2017	
	ACHATS		246 565,18		132 696,85
602121	ACHATS ALEVINS TRUIITE FARIO	3 505,40		3 377,50	
602125	ACHATS TRUITELLES FARIO	9 374,20		21 733,80	
602131	ACHATS T.A.C.	30 408,27		27 778,57	
602132	ACHATS CARPES	10 694,80		3 924,50	
602133	ACHATS GARDONS	102 483,27		32 525,00	
602134	ACHATS TANCHES	5 546,40		2 954,25	
602135	ACHATS BROCHETS	34 834,02		13 487,20	
602136	ACHATS BLACK-BASS	4 642,50		0,00	
602137	ACHATS GOUJONS	4 675,00		654,50	
602138	ACHATS SANDRES	12 997,50		6 113,25	
602139	ACHATS PERCHES	6 638,44		0,00	
602140	ACHATS SAUMONS DE FONTAINE	0,00		0,00	
602220	ACHATS STOCK PROD.ENTRETIEN	323,44		270,29	
604000	SOUS-TRAITANCE PRESTATIONS PISCICOLES	1 620,00		1 218,00	
606100	EAU GAZ ELECTRICITE	4 152,81		3 727,61	
606280	CARBURANTS VEHICULES	4 662,98		4 951,71	
606300	ENTRETIEN PETIT EQUIPEMENTS	1 298,08		1 981,10	
606400	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	7 077,51		7 658,10	
606500	FOURNITURES HABILLEMENT	1 630,56		341,47	
	SERVICES EXTERIEURS		180 735,01		82 533,30
613200	LOCATIONS IMMOBILIERES	0,00		202,60	
613230	BAUX DE PECHE	16 962,67		15 024,24	
613500	LOCATION MAT. BUREAU ET INFORMAT. ET MAINTENANCE	1 560,60		5 606,99	
613501	LOCATION ZEENDOC	2 233,80		0,00	
613510	LOCATION MATERIEL TECHNIQUE	0,00		127,27	
613520	LOCATION MATERIEL DE TRANSPORT	2 758,79		3 087,37	
615200	ENTRETIEN REP.BIENS IMMOBILIERS	3 531,30		504,00	
615300	ENTRETIEN TERRAINS	0,00		0,00	
615400	TRAVAUX D'INTERETS GENERAUX	140 298,96		45 276,05	
615420	PECHE ELECTRIQUE	1410,24		1 418,16	
615580	ENTRETIEN VEHICULE DE TRANSPORT	4 069,82		3 061,12	
615600	ENTRETIEN MATERIEL	489,90		430,71	
616000	ASSURANCES LOCAUX+RCP+DIVERS	3 731,96		4 608,07	
616100	ASSURANCES VEHICULES	3 196,96		2 856,00	
618100	DOCUMENTATION GENERALE	490,01		330,72	
	TOTAL PAGE		427 300,19		215 230,15

COMPTE	LIBELLE	EXERCICE 2018		EXERCICE 2017	
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	Report		427 300,19	215 230,15
622600	HONORAIRES AVOCATS	2 674,00	6 575,00	117 571,42	108 987,27
626100	HONORAIRES COMPTABLE	6 960,00	6 840,00		
622630	HONORAIRES DIVERS (NOTAIRES,JURISTES,ETC,,,))	2 309,39	6 047,40		
622640	HONORAIRES ASSISTANCE JURIDIQUE	3 000,00	3 000,00		
622700	FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	2 427,05	0,00		
623300	PROMOTION PECHE-EXPO.	2 376,13	2 967,61		
623320	OPERATIONS JEUNES PECHEURS	5 786,44	3 566,10		
623330	ECOLE DE PECHE	16 611,98	16 754,91		
623400	CADEAUX ET RECOMPENSES	15 241,83	16 864,40		
623700	PUBLICATIONS ET DEPLIANTS PECHE	9 594,00	8 342,40		
623710	PUBLICITE ET MEDIAS	12 535,00	8 106,00		
623800	DONS ET POURBOIRES	217,10	335,40		
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	17 293,62	11 486,78		
625600	MISSIONS	3 281,44	4 435,41		
625700	RECEPTIONS	1 272,54	252,34		
626000	FRAIS DE POSTE ET AFFRANCHISSEMENT	3 297,10	3 236,85		
626100	FRAIS DE TELEPHONE	3 644,63	3 781,71		
626200	FRAIS INTERNET	418,80	414,15		
627000	SERVICES BANCAIRES	752,57	579,77		
628800	COTISATIONS ORGANISMES PARTENAIRES	7 877,80	5 401,04		
	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		11 532,66		5 012,19
631100	TAXES SUR LES SALAIRES	3 425,00	0,00		
633300	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	4 974,57	1 601,34		
635120	TAXES FONCIERES	3 068,00	3 137,00		
635430	CARTES GRISES	0,00	258,76		
637000	AUTRES IMPOTS ET TAXES	65,09	15,09		
	CHARGES DU PERSONNEL		311 018,09		297 508,88
641000	REMUNERATIONS PERSONNEL	214 151,05	205 321,23		
641200	CONGES PAYES	2 062,83	2 302,15		
641300	REMUNERATIONS STAGIAIRES	3 307,50	0,00		
645100	COTISATIONS M.S.A.	80 786,56	78 257,14		
645100	COTISATIONS MUTUELLES	9 963,77	9 786,68		
645500	CHARGES SUR CONGES PAYES	746,38	1 841,68		
	TOTAL CUMUL PAGE		867 422,36		626 738,49

COMPTE	LIBELLE	EXERCICE 2018		EXERCICE 2017	
	Report		867 422,36		626 738,49
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		21 261,57		24 830,36
651200	SUBVENTIONS ACCORDEES	7 591,25		8 357,85	
651600	REDEVANCE AUDIOVISUELLE	139,00		138,00	
651610	REDEVANCES DIVERSES	220,86		270,86	
653200	FRAIS D'ASSEMBLEE ET DE CONSEIL	12 994,80		15 937,84	
654000	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	292,65		100,00	
658000	AUTRES CHARGES ET DIFFERENCES DE REGLEMENTS	23,01		25,81	
	CHARGES FINANCIERES		410,12		491,58
661160	INTERETS SUR EMPRUNTS ET DETTES	410,12		491,58	
	CHARGES EXCEPTIONNELLES		5 181,54		56 178,53
671200	PENALITES ET AMENDES	0,00		0,00	
672000	CHARGES EXCEPT. SUR EXERCICE ANTERIEUR	3 691,56		8 178,53	
675200	VALEUR NETTE COMPTABLE DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES	1 288,50		0,00	
678800	CHARGES EXCEPT. DIVERSES	201,48		48 000,00	
	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		18 109,21		12 202,17
681110	DOTATION AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	246,41		809,39	
681120	DOTATION AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 014,95		11 392,78	
681500	DOTATION PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	4 847,85		0,00	
	TOTAL GENERAL		912 384,80		720 441,13
	Contributions volontaires en nature				
	Secours en nature	4 257,00			
	Mise à disposition gratuite				
	Personne bénévole				
	Total des charges	4 257,00	0,00		

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS AU 31.12.2018

COMPTE	LIBELLE	EXERCICE 2018		EXERCICE 2017	
	CESSIONS DE PRODUITS PRESTATIONS DE SERVICES		43 714,30		31 947,53
701000	CESSIONS ALEVINS POISSONS	36 164,30		14 850,75	
706000	PECHES ELECTRIQUES	6 750,00		17 096,78	
706200	PRESTATIONS DE SERVICES	800,00		0,00	
	PARTICIPATIONS		2 000,00		3 000,00
706100	GROUPEMENT DE LIMOGES ALEVINAGE	1 000,00		1 000,00	
706110	GROUPEMENT DE LIMOGES TRAVAUX PISCICOLES	1 000,00		2 000,00	
	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		473 540,73		276 491,39
741810	SUBVENTIONS CLUB HALIEUTIQUE	39 799,54		39 766,63	
741851	SUBVENTIONS FNPf AIDE A L'EMPLOI	132 000,00		132 000,00	
741853	SUBVENTIONS FNPf TRAVAUX ET PRESTATIONS	20 102,55		20 279,65	
741855	SUBVENTIONS FNPf FRAIS ADMINISTRATIFS	0,00		170,00	
741859	SUBVENTIONS FNPf DIVERSES	6 703,98		4 951,99	
741860	SUBVENTIONS DIVERSES	5 000,00		10 000,00	
741870	SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU-L-B TRAVAUX	95 893,26		12 133,65	
741871	SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU-L-B ACCORD CADRE	49 200,00		49 200,00	
741880	SUBVENTIONS COLLECTIVES LOCALES TRAVAUX	82 977,28		7 989,47	
741881	SUBVENTIONS ARP-NA - ACTIONS DIVERSES	19 000,00		0,00	
741882	SUBVENTIONS SYNDICAT LAC DE VASSIERE	10 925,36		0,00	
741883	SUBVENTIONS EUROPE LEADER	11 938,76		0,00	
	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		383 838,65		392 076,68
751100	COTISATIONS FEDERALES	281 808,40		287 061,70	
751200	PRODUITS DU CLUB HALIEUTIQUE	83 398,26		83 560,91	
758000	PRODUITS DIVERS DE GESTION	26,22		0,01	
758100	PRODUITS PROCES VERBAUX ET DE PROCEDURES	3 099,57		5 823,04	
758110	PRESTATIONS ET DEBOURS REFACURES	8 696,20		9 341,02	
758120	REPAS REFACURES	1 620,00		1 590,00	
758130	RETROCESSIONS MATERIELS	10,00		0,00	
758610	ANIMATION ET INITIATION A LA PECHE	5 180,00		4 700,00	
	TOTAL PAGE		903 093,68		703 515,60

COMPTE	LIBELLE	EXERCICE 2018		EXERCICE 2017	
	Report		903 093,68		703 515,60
	PRODUITS FINANCIERS				
761000	REVENUS DES PLACEMENTS FINANCIERS	6 248,38		5 423,27	
761600	INTERETS DES COMPTES CREDITEURS	0,00		1 306,30	
768000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	40,89		0,00	
			6 289,27		6 729,57
	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
			11 788,40		6 504,55
772000	PRODUITS SUR EXERCICE ANTERIEUR	9 333,00		0,00	
775000	PRODUITS DE CESSON DES ELEMENTS D'ACTIFS	1 402,80		4 000,00	
777000	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	1 052,60		2 504,55	
778800	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00		0,00	
	REPRISES				
			37,80		21,00
781740	REPRISE SUR PROVISIONS DEPRECIATION CREANCES	37,80		21,00	
	TRANSFERT DE CHARGES				
			2 506,55		1 502,81
791000	TRANSFERT DE CHARGES DE GESTION	2 291,55		1 061,22	
791010	FRAIS ADMINISTRATIFS	215,00		0,00	
791200	TRANSFERT IJSS	0,00		441,59	
	TOTAL GENERAL		923 715,70		718 273,53

Contributions volontaires en nature				
Bénévolat		4 257,00		
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total des produits		4 257,00	0,00	

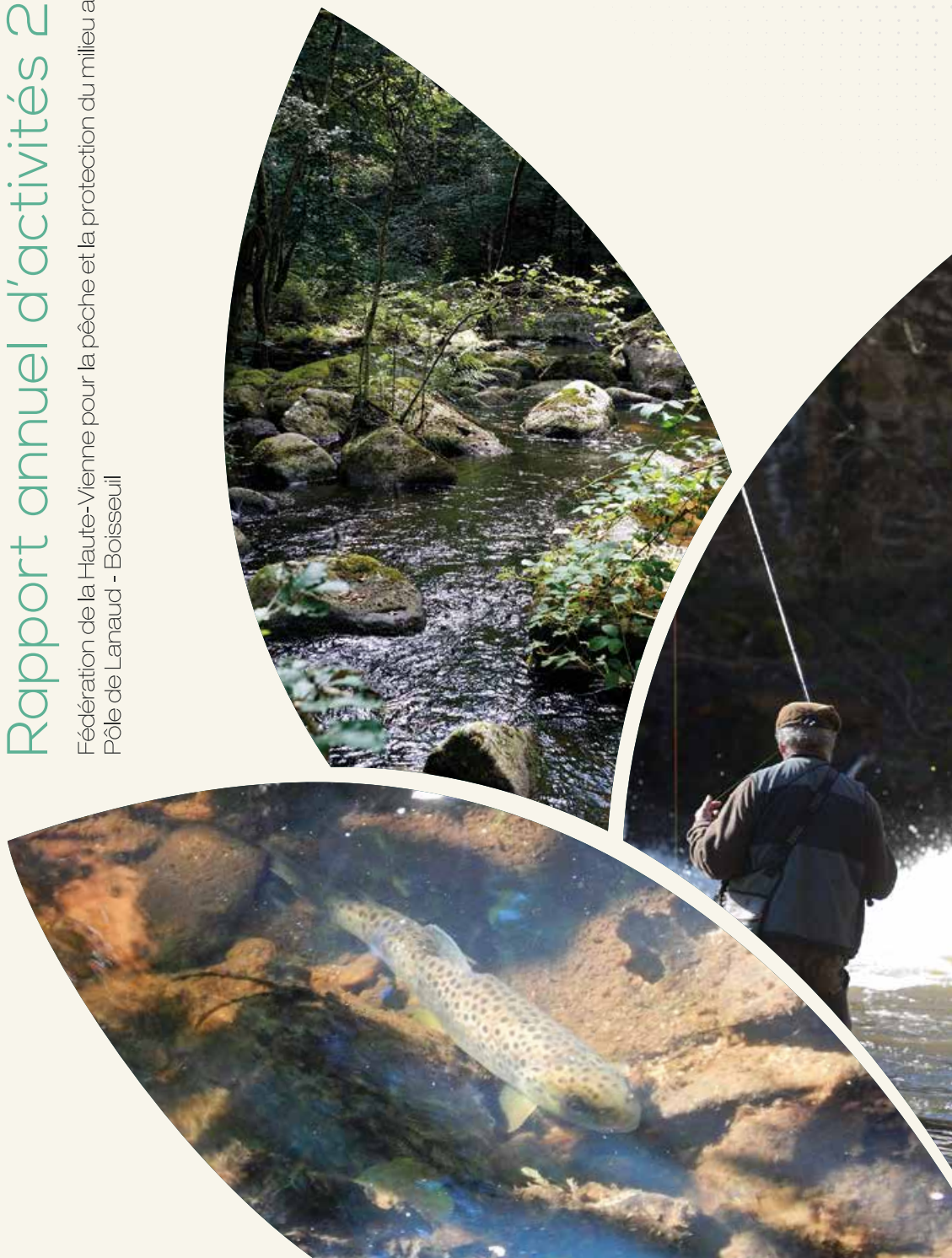


RAPPORT VÉRIFICATEURS AUX ÉCRITURES

Rapport annuel d'activités 2018

Fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Pôle de Lanaud - Boisseuil

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2019
30 MARS





RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ÉCRITURES



Les personnes ci-après désignées :

- 🐟 Monsieur Christian REJAUD, Président de l'AAPPMA des Ponticauds,
- 🐟 Monsieur Dominique DELETTRE, Président de l'AAPPMA de Saint-Priest Taurion,
- 🐟 Monsieur Alain TOUNY, Président de l'AAPPMA de Verneuil-sur-Vienne,

En qualité de vérificateurs aux écritures de la Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, régulièrement désignés lors de l'Assemblée Générale du 19 mars 2016, déclarent avoir procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice 2018.

Ils ont examiné par sondage les éléments justifiant les données contenues dans les documents fournis.

Ont été vérifiés :

- 🐟 les soldes des comptes de la caisse d'épargne et de la banque postale au 31 décembre 2018 assorti de l'état de rapprochement entre le bordereau de banque et la position comptable en fin d'exercice ;
- 🐟 la conformité des opérations de trésorerie effectuées tant en charges qu'en produits.

Ils attestent que les éléments présentés montrent une tenue rigoureuse des écritures ainsi que des opérations correctes et régulières, donnant une image fidèle de la situation financière de la Fédération.

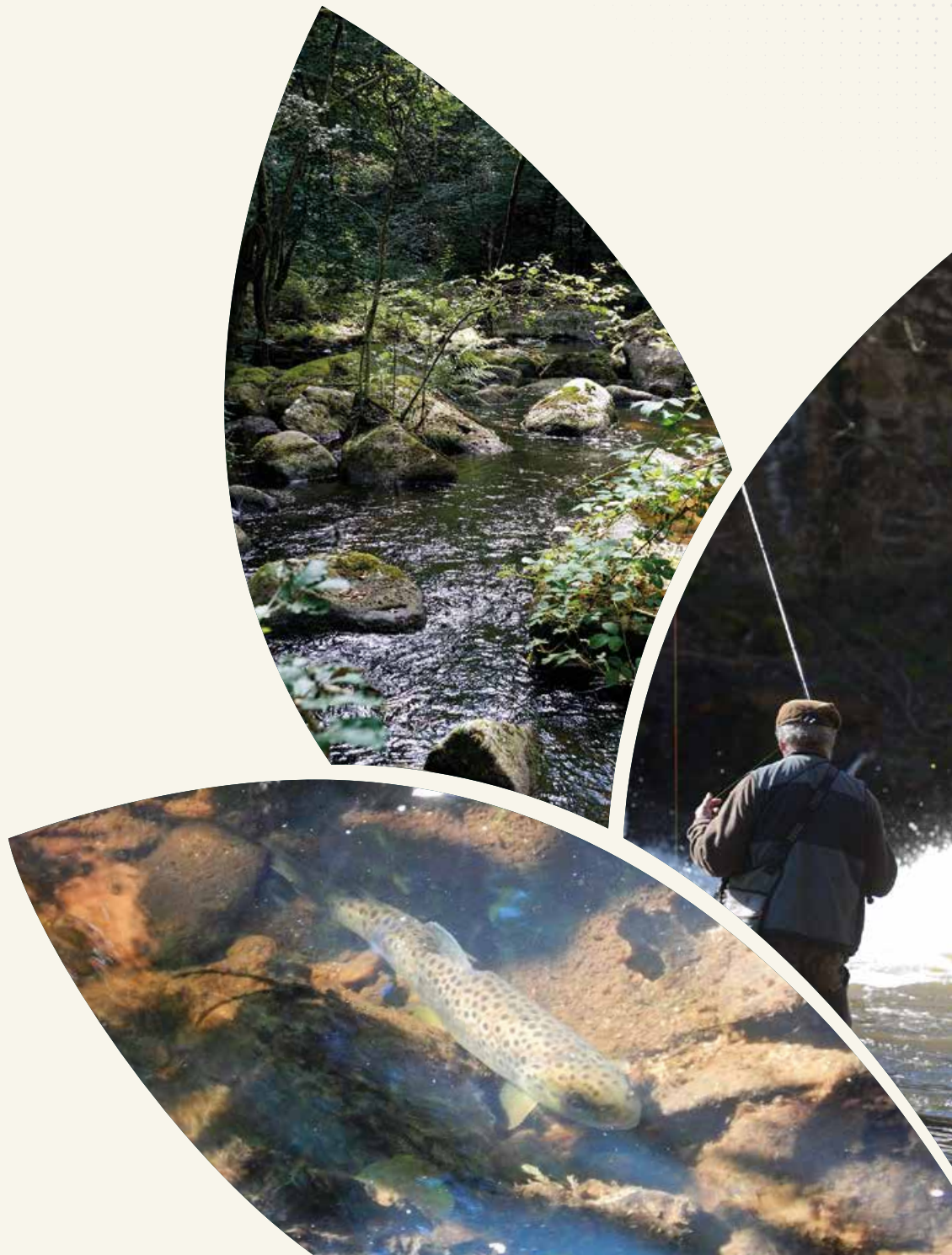
Les vérificateurs adressent leurs félicitations au cabinet comptable HOCHÉ.

Dans ces conditions, ils proposent à l'Assemblée Générale de donner quitus au trésorier qui a parfaitement rempli sa mission au cours de l'exercice écoulé.

DISTINCTIONS

Rapport annuel d'activités 2018

Fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Pôle de Lanaud - Boisseuil



DISTINCTIONS

POISSONS D'OR 2019

AAPPMA « La Gaule » de Saint-Junien

 Monsieur **Rémi SOURY** - Trésorier

AAPPMA « La Populaire » de Saint-Junien

 Monsieur **Daniel PUDELKO** - Membre du Conseil d'Administration

AAPPMA « Le Gardon » de Rilhac-Rancon / Le Palais-sur-Vienne

 Monsieur **Ludovic DUPRAT** - Trésorier



📍 31, rue Jules Noël - 87 000 Limoges
☎ 05 - 55 - 06 - 34 - 77
✉ federation-peche87@wanadoo.fr
💻 www.federation-peche87.com
f www.facebook.com/federation.peche.87
📷 www.instagram.com/federation.peche.87

Rédaction et création : FDAAPPMA87

Mise en page et impression : APCL Services

Crédits photos : FDAAPPMA87 - FNPF/Philip
Provily - Simon Calvez - Jean Desmaison -
E. Taboury Tour d'Images

